Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE — Dimanche 22 juin 1969 — 0,50 F

Le développement du
FOYER DE JEUNES
de Saint-Gilles-du-Mené

– p. 3 –

25 000 BRETONS BÉNÉVOLES A LA CROIX-ROUGE

– p. 16 –

Les tentes bleues sur les routes. Ici, à Saint-Domineuc, sur la route de Saint-Malo.

Même et surtout peut-être pour des premiers soins, les gestes ne s'improvisent pas. Les cours de secouristes permettent d'apprendre l'élémentaire.

– LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN BRETAGNE – p. 10 –

– Savoir-vivre en Bretagne – Un breton du grand siècle : MAUPERTUIS – p. 11 –

– NOUVELLES RÉGIONALES – p. 5 et 11 –

France

De Gaulle : détaché, mais présent

AYANT « pris du champ » à l'égard de la vie politique française jusqu'à la conclusion de la joute électorale, le général de Gaulle est rentré d'Irlande à Colombey.

Depuis le référendum du 27 avril — pour reprendre, en le corrigeant, le mot de René Coty en janvier 1959, — le « Premier des Français » n'est plus le premier en France : la fonction disparaît, reste l'homme. Que va-t-il faire ?

Les journalistes qui l'ont approché à Dublin après ses cinq semaines de vacances et d'isolement l'ont trouvé serein, reposé et en pleine « forme ». Pendant son exil volontaire, il a rompu une seule fois son silence pour envoyer à M. Georges Pompidou, son successeur, ses félicitations « pour toutes raisons nationales et personnelles ».

Ainsi détaché de la vie publique, de Gaulle ne semble pas près de se désintéresser des « affaires de la France ». Tout laisse penser qu'il restera le conseiller suprême et aura recours pour les questions graves.

En vertu de la Constitution, tout ancien président de la République est de droit membre du Conseil constitutionnel. D'ores et déjà de Gaulle a renoncé à l'indemnité octroyée à cette qualité, de même qu'à celle qui est attribuée aux anciens chefs de l'Etat (indemnités totalisant parution 15 000 F par mois). La seule chose qu'il ait acceptée, c'est un appartement, avenue de Breteuil — dans le quartier de son enfance, — offert par l'Etat (comme en bénéficièrent MM. Vincent Auriol et René Coty), mais que de Gaulle n'a voulu recevoir qu'au titre « d'officier général ayant rendu à la nation des services exceptionnels ».

AUTOMOBILISTES : EXAMEN MEDICAL RENFORCE POUR CERTAINES CATEGORIES

Le Journal Officiel du 15 juin a publié de nouvelles conditions concernant la demande de permis de conduire, les examens médicaux et les examens techniques.

Selon les nouvelles dispositions, les titulaires des permis B (voitures de place, ambulances, ramassage scolaire), D (véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 t), D (véhicules transportant plus de huit personnes, non compris le conducteur), E (véhicules attelés d'une remorque de plus de 750 kilos de poids total autorisé en charge), F (véhicules conduits par des infirmes), devront subir un examen médical tous les cinq ans pour les conducteurs de moins de 60 ans, tous les deux ans pour les conducteurs dont l'âge est compris entre 60 et 76 ans, et tous les ans pour les conducteurs ayant dépassé 76 ans.

D'autre part, à l'initiative du préfet, le conducteur impliqué dans un accident corporel de la circulation pourra notamment être appelé à subir un examen médical.

EMMANUEL D'ASTIER DE LA VIGERIE, qui vient de mourir, fut une figure controversée, mais dont tout le monde estimait l'indépendance. Il s'était engagé dans la Résistance (il fut commissaire à l'intérieur du gouvernement d'Alger, puis compagnon de la Libération) avant de se lancer dans le journalisme : directeur du quotidien Libération, puis du périodique L'Express. Son « Quart d'heure » à la Télévision était également très apprécié.

Les redevances radio et TV supprimées pour certains auditeurs

A partir du 1er juillet, de nouvelles catégories d'auditeurs sont bénéficiaires de l'exemption de paiement de la redevance radio ou radiotélévision (Journal officiel du 14 juin).

● REDEVANCES RADIO SUPPRIMEES POUR :

1. *Les établissements recevant les bénéficiaires de l'aide sociale et les établissements d'enseignement public ou privé.*

2. *Les personnes aveugles, les mutilés de guerre de l'ouïe, les invalides ou faux d'invalidité de 100 pour 100.*

3. *Les personnes âgées de 65 ans ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail, à condition qu'elles vivent seules ou avec leur conjoint ou avec une personne ayant elle-même qualité pour être exonérée et qu'elles appartiennent à l'une des catégories suivantes.*

4. *Les bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, du secours viager, de l'allocation de vieillesse des mères de famille, de l'allocation spéciale, de la rente majorée ou de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité prévus au code de la Sécurité sociale.*

5. *Les bénéficiaires d'une pension ou rente de la Sécurité sociale ou d'une pension de retraite lorsque le montant de leurs ressources ne dépasse pas un montant où la redevance est due, les ménages étant par le règlement-ion pour avoir droit à l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.*

● REDEVANCES TELEVISION SUPPRIMEES POUR :

1. *Les mutilés et invalides civils ou militaires qui étant atteints d'une inaptitude au taux de 100 pour 100, ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou qui étant soit seuls, soit avec le conjoint et les enfants à charge, non aptes pour tierce personne chargée d'une assistance permanente.*

2. *Les personnes âgées répondant aux conditions de l'exemption de la redevance radio.*

Monde

CONFÉRENCE MONDIALE COMMUNISTE

Des contestataires, mais pas de rupture

A Moscou, une Conférence est à peine terminée que déjà des dispositions sont prises pour la suivante. C'est ainsi qu'on a appris, au moment de la clôture de la Conférence mondiale communiste, qu'une Commission composée de représentants de 12 PC, allait s'attirer à la tâche de préparer un « Congrès mondial anti-impérialiste ».

L'objectif de ce Congrès sera de regrouper toutes les « forces anti-impérialistes ». C'est pourquoi, à côté des partis communistes seront également invités les « mouvements de libération nationale ».

En prononçant de cette manière, en différents soviétiques tiennent, tardivement compte des objections de certains partis. Mais en prévoyant cette fois de Moscou comme la Ligue des communistes, ceux-ci avaient demandé une plus grande ouverture sur les partis non communistes. Il est semblé aussi que Moscou par ce moyen, veuille concurrencer Peking qui a pris l'initiative d'une Conférence des pays non alignés (Conférence qui doit s'ouvrir le 5 octobre).

Le [illegible] du Mouvement communiste international ne peut être soumis [illegible] par vote de majorité sous le signe de [illegible] et d'allégeance [illegible] conférences [illegible] dont le [illegible] de son [illegible] de la Chine [illegible] nationaux [illegible] et de [illegible] du sujet de [illegible] entre la Tchécoslovaquie [illegible] pays roumain [illegible] orientale.

Léonide Brejnev chef du PC soviétique. Il a été le moteur de la conférence et son manager. Le document qu'il a fait approuver par la quasi-totalité des participants est ouvert, impréci sur la porte à des « interprétations », mais l'unité est sauvée !

Il apparaît que la Conférence ait abouti à un compromis. Le document qu'il a fait approuver par la quasi-totalité des participants est ouvert, impréci sur la porte à des « interprétations », mais l'unité est sauvée ! Il est vrai que le document final n'a pas été approuvé par tous les participants. Il a fait l'objet d'une « réserve » de la part du PC chinois qui a refusé de le signer. Mais cette réserve a été formulée de telle sorte qu'elle ne constitue pas un « coup de poignard » dans le dos de ceux qui ont signé le document. Elle ne constitue pas non plus

M. POMPIDOU PRÉSIDENT

A L'ÉTRANGER, PRÉJUGÉ FAVORABLE MAIS ON ATTEND LES ACTES

VOILÀ donc M. Pompidou installé à l'Elysée pour sept ans. Sept ans pendant lesquels — domaine réservé oblige — il aura la charge d'orienter, sinon de diriger, la politique extérieure de la France.

Son élection n'aura, à l'étranger, suscité aucune surprise. Devant l'issue du premier tour on s'y attendait et, dans l'ensemble, on s'en réjouit.

VISITE AUX USA ?

Les Américains sont satisfaits parce que le nouveau président leur apparaît comme un gage de stabilité pour la France et, par conséquent, pour l'Europe. Sans attendre, le président Nixon lui a adressé un télégramme de félicitations dans lequel il ne manque pas de mentionner l'intérêt qu'il porte aux relations franco-américaines, soulignant d'ailleurs que celles-ci se sont améliorées depuis sa rencontre entre-à la Maison-Blanche en janvier. L'invitation à se rendre aux Etats-Unis, qui avait été accordée par le général de Gaulle pour 1970, sera sans doute renouvelée à son successeur qui pourrait y donner suite dès le début de l'an prochain.

Autre cela, M. Pompidou devrait se rendre en Allemagne pour respecter le mécanisme du traité franco-allemand de coopération, M. Kiesinger étant venu à Paris au début de cette année. C'est à M. Pompidou qu'il appartient maintenant de se rendre à Bonn. Pourra-t-il le faire au cours de l'été, alors qu'en septembre des élections législatives vont se dérouler en Allemagne de l'Ouest ? La campagne électorale va mobiliser tous les dirigeants d'Outre-Rhin.

Bonn regrette sans doute d'avoir laissé filtrer, au début de la campagne française sa préférence pour l'Europe« M. Poher. Mais la susceptibilité n'est pas de mise en politique, et il est dans l'intérêt des deux pays de repartir du bon pied.

RELANCE EUROPÉENNE

De son côté, M. Pompidou a été discret, presque réservé, à l'égard de Bonn lors de sa campagne. Dans une de ses interventions à l'ORTF, il déclarait que les relations franco-allemandes devaient être « exemplaires », c'est à dire dignes d'être données en exemple, mais pas « exclusives », invitant ainsi implicitement d'autres pays à un entretenir d'autre croître avec nous.

Il a parlé aussi du Marché commun, ce qui intéresse directement nos cinq partenaires et, presque autant, la Grande-Bretagne.

M. Pompidou a fait aux électeurs ruraux des promesses précises : l'agriculture française ne sera pas sacrifiée sur l'autel européen aux mesures draconiennes que préconise M. Mansholt. Ces promesses, il va lui tailler les tenir, ce qui promet quelques séances difficiles à Bruxelles, d'autant plus qu'il faut aussi concrétiser toute la politique verte des Six.

L'arrêt secrète du nouveau président, c'est la relance européenne. Il la envisage sous forme d'un sommet des Six qui étudierait le problème politique. Nous disons bien : arrêt secrète, car M. Pompidou s'est gardé de toute indication précise sur la nature des propositions qu'il pourrait faire. Il ne peut s'agir d'un simple « remake » du plan, dit « Fouchet », que nos partenaires avaient repoussé en 1962 sans l'étudier sérieusement, croyant — ou voulant — y voir seulement quelque stratagème pour assurer l'hégémonie française dans la petite Europe. La présence de centristes, européens par nature, dans la nouvelle majorité française devrait, cette fois, les rassurer.

La Grande-Bretagne est attentive. M. Pompidou a eu, à l'égard de sa candidature, quelques bonnes paroles, mais Londres sait bien que Paris n'a pas l'intention de « baisser la barre » pour lui permettre de mieux sauter l'obstacle. De Gaulle est parti, mais les conditions du traité de Rome subsistent.

ENTENTE AVEC L'EST

Moscou et, avec lui, les Etats socialistes d'Europe, attendent M. Pompidou à la désignation de son ministre des Affaires étrangères, comptant bien y trouver la confirmation que la politique d'entente avec l'Est sera poursuivie.

Pompidou continuateur de la politique de de Gaulle ? Oui, sans doute, pour l'essentiel et dans les grandes options définies par le prédécesseur. Mais Pompidou n'est pas de Gaulle, il le sait et nos partenaires le savent aussi. C'est sur les manœuvres qu'il apportera qu'elle tombent le plus souvent leurs espoirs et, parfois, leurs inquiétudes.

Albert PAUL-GREGOIRE

POUR UNE POLITIQUE « DE CONTINUITÉ ET D'OUVERTURE »

M. Pompidou l'a emporté. Il a proclamé lui-même, dès le soir du scrutin, qu'il était le président de tous les Français à l'égard des adversaires. M. Alain Poher, lui a adressé un télégramme de félicitation. C'est le jeu démocratique. Cette campagne ne fut certes pas sans « bavures ». Mais la démocratie veut que l'on s'incline devant la volonté de la majorité du peuple.

M. Pompidou, après sa victoire, se trouve placé en face des ses responsabilité, surprises.

Sa ligne de conduite semble toute tracée par les nombreuses déclarations qu'il a faites au cours de sa campagne : la continuité et l'ouverture.

De toute façon, il était bien certain qu'un changement d'homme amènerait un changement de style, et peut-être un changement de politique. M. Pompidou a expliqué lui-même :

— Que seul le sourd du dialogue et le sens de la persuasion pouvaient remplacer l'autorité que conférait au général de Gaulle sa stature historique ;

— Qu'il fallait bien tenir compte de la volonté de changement exprimée par le vote négatif du 27 avril.

La première occasion pour M. Pompidou de manifester sa volonté de continuité et de changement, c'est la composition du premier gouvernement de son septennat.

M. Chaban-Delmas : la fidélité

Il y a d'abord le choix du premier ministre.

Au moment où nous écrivons, il n'est pas encore officiel, mais semble certain que ce premier ministre sera M. Chaban-Delmas. Dans une certaine mesure, il incarne sans bien cette double idée de fidélité et d'ouverture.

Fidélité : il fut gaulliste depuis le commencement, et depuis le début de la Ve République il est le président de l'Assemblée nationale.

Ouverture : M. Chaban-Delmas a fréquenté bien des milieux politiques depuis qu'il fit ses premières armes parlementaires au parti radical. Plusieurs fois ministre sous la IVe République, il fut un des MM. Mendès-France, Mollet et Bidault, parmi les fondateurs du « Front républicain » au moment des élections de 1956. Il a conservé des amitiés dans des secteurs variés de l'opinion.

Pour les autres postes, M. Pompidou doit avoir le souci, sur un plan général, de donner les prérogatives entre les orthodoxes du gaullisme et les alliés ou les radiés. Dans les rangs de l'UDR, on a remarqué avec une certaine décepti-tion que MM. Giscard d'Estaing et Duhamel semblaient prêts à quitter le navire pendant la campagne, auprès de

M. Jacques CHABAN-DELMAS

M. Pompidou, une place fort importante. Avec sagesse même, on a demandé qu'ils n'aient pas les postes les plus en vue du gouvernement.

Plusieurs problèmes particuliers se posaient.

M. Pompidou estime que les questions les plus sérieuses sont les questions économiques et financières. On pensait qu'il allait confier, en ce domaine, un poste important à M. Antoine Pinay. M. Pompidou estime en effet qu'il dans ce domaine l'élément principal est la confiance. Or, M. Pinay a la réputation d'être rassurant.

Le sort de MM. Debré et Faure

Et l'Education nationale ? Un poste difficile que M. Edgar Faure occupe depuis près d'un an. M. Pompidou, qui ne fut jamais d'accord sur les conceptions de M. Edgar Faure en ce domaine, souhaitait certainement, il retirer cette responsabilité pour lui en confier éventuellement une autre. Toute la difficulté était de trouver une personnalité qui soit capable de faire face à toutes les difficultés de ce ministère et qui accepte de prendre la succession de M. Edgar Faure. Ceux qui paraissaient le plus à même d'assumer cette tâche paraissent préférable que M. Edgar Faure lui-même le poursuive.

Troisième poste-clé : les Affaires étrangères. Le bruit a couru que le général de Gaulle avait exprimé de façon précise à M. Pompidou le souhait de voir M. Michel Debré rester à son poste.

Dans les milieux politiques, on parle aussitôt d'un trait : « M. Pompidou gardait M. Debré aux Affaires étrangères, c'est qu'il n'était pas vraiment le maître du jeu. L'ouverture, en ce domaine, s'appelle l'Europe. Les gaullistes et les centristes sont « européens ». M. Michel Debré n'a pas la réputation de l'être.

La construction européenne est une des conditions mêmes par le groupe PDM (centriste) à son soutien.

Les deux centrismes

Dans ce groupe, il y a ceux qui ont soutenu M. Pompidou et ceux qui ont soutenu M. Poher. On pensait qu'il allait éclater. Mardi, après une brève réunion, on apprit que les députés PDM étaient unanimes : unanimes pour adresser des vœux à M. Pompidou, pour considérer avec attention dans quelles conditions les idées qu'ils avaient toujours défendues allaient être traduites dans les faits...

Malgré cette unanimité, on peut dire que depuis l'élection présidentielle, le centre est partagé en deux.

Il y a ceux qui, tel M. Fontanet ou M. Duhamel, pensent — ils le pensaient depuis longtemps — que le centre doit être une aile de la majorité gaulliste. Et ceux qui pensent qu'il doit rester dans l'opposition et constituer une « force de rechange ». Telle est l'expression employée à plusieurs reprises par M. Poher, notamment le soir même du scrutin. Pour lui, le combat de l'élection doit se poursuivre. C'est, dit-il, un « devoir national ».

L'avenir dira-t-il ? On sait que ces mouvements nés des présidentielles précédentes en 1965, la Fédération de gauche et le Centre démocrate, après une période relativement forte ont connu bien des déboires. M. Poher fera-t-il mieux ?

Déjà il peut avoir la satisfaction par sa campagne d'avoir favorisé l'évolution politique de M. Pompidou (il a déclaré : « Puisqu'il m'a pris mon programme, je sais qu'en tout état de cause ce dernier sera appliqué. »). Il a aussi ouvert un certain nombre de dossiers : ORTF, magistrature, polices parallèles... Le gouvernement a certes reçu. Les gouvernements à venir ne pourront pas ne pas tenir compte de tout ce qui a été dit pendant la campagne.

Les ennuis de la gauche

La gauche, pour sa part, est dans une assez mauvaise situation.

Sa fragile unité a éclaté dès le début de la bataille électorale. Le succès remporté par M. Duclos au premier tour rend cette unité plus difficile encore (elle ne sera possible que lorsque l'ensemble du PC, une force qui lui soit au moins égale).

Les consignes d'abstention données par les trotskistes ont accéléré leur unité et révélé une des ambiguïtés sur la conception qu'ils font de la démocratie.

Il est probable que l'action de la gauche se situera désormais plus sur le plan social que sur le plan politique.

C'est sur ce terrain que M. Pompidou et son gouvernement auront sans doute le plus de difficultés.

Jean-Noël VILLERS

Monnaie, budget, salaires, travailleurs indépendants...

DES DOSSIERS URGENTS

VOILÀ trois ans que la conjoncture politique empêche les ministres français de prendre tranquillement leurs congés : en 1966, après les législatives, et mais des premières opérations de gouvernement a élaboré les ordonnances d'août et septembre ; l'an dernier, après les événements de mai-juin, il fallut reprendre à zéro les comptes de l'Etat. Cette année, deux mois de vacance du pouvoir contraindraient la nouvelle équipe ministérielle à ne pas en prendre.

François Ortoli et Jacques Chirac, tout deux ancien collaborateurs directs de Georges Pompidou, et actuellement ministre de l'économie et secrétaire d'Etat aux Finances, ont déjà parti au nouveau président de la République les dossiers qu'il devra régler en priorité avec ses nouveaux ministres.

Nul doute que le premier ne sera celui de la stabilité de la monnaie. C'est d'abord — du moins M. Pompidou l'affirmait-il lors de sa campagne — un problème de confiance. D'où l'idée d'appeler M. Antoine Pinay rue de Rivoli. A son actif, la mairie de Saint-Chamond a deux expériences réussies de restauration du franc à Yvon en 1952, Jaurès en 1958. Mais l'apparition du fusée légendaire de M. Pinay suffira-t-elle à écarter les menaces qui pèsent sur l'économie française ?

Au nom de M. Pinay, l'on assoucie le projet d'un grand emprunt qui aurait le double avantage d'épongner une partie de l'épargne des Français (qui, trop utilisée ces temps-ci pour la consommation, provoque une certaine surchauffe et entraînent le haut niveau des prix) et de fournir de l'argent frais pour certaines opérations prioritaires que le budget aurait du mal à assurer.

Mais on emprunt ne résoudra pas tout. Pour garantir la solidité du franc — et donc éviter une inflation dangereuse, il faudra maintenir les prix et développer les exportations. Nul doute que le nouveau gouvernement n'ait à prendre des décisions dans ce domaine. Une crise du franc amenerait à une dévaluation que M. Pompidou veut éviter.

Une telle politique implique la modération des salaires, sinon l'austérité. Les syndicats ne s'y sont pas trompés. L'élection de Georges Pompidou, bien que sans surprise, a été fraîchement accueillie dans les organisations de salariés.

Mêmes ils, pour des raisons politiques, le CGT préfère avoir devant elle M. Pompidou que M. Poher mal doute qu'elle ne lui mène la vie dure. Si les prix continuent à augmenter au rythme des mois passés, la CGT sonlondra activement à la rentrée, les revendications de salaires. D'autant plus que l'action revendicative est le meilleur moyen de renforcer l'unité syndicale, compromise dès que se présentent les échéances politiques. La CFDT a prévenu, de son côté, que le retour aux « errements du passé » entraînerait la rélance de l'action syndicale. FO et la CFTC envisagent d'aller porter leurs doléances au nouveau chef du gouvernement.

Nul doute, ainsi, que dans la préparation du budget qui sera achevé d'ici à la mi-septembre, il faudra tenir compte des revendications des ouvriers et des autres, à commencer par les agents des services public et nationalisé.

Mais la menace des salariés n'est pas le plus urgente. Le dossier le plus explosif reste encore celui des travailleurs indépendants : commerçants et artisans ont observé la trêve politique ; mais ils menacent d'agir si M. Pompidou ne tient pas parole en ne réformer leur régime de Sécurité sociale et leur système fiscal.

Enfin, il est d'autres dossiers qui ne pourront attendre trop longtemps : celui de l'Europe, sous le double aspect de l'élargissement du Marché commun (la Grande-Bretagne) et de l'agriculture (le Plan Mansholt). La France attend, d'autre part, une véritable politique industrielle, notamment dans les secteurs de pointe ; des préoccupations de prestige, en fin-tout nationales, vont trop longtemps étouffé ces questions que la campagne électorale a fait ressortir et que les difficultés immédiates ne doivent pas, une nouvelle fois, reléguer dans le tiroir des tiroirs.

Paul MEUNIER

Bretagne

RESEAU ROUTIER : *La Bretagne, victime d'une répartition du réseau routier national à l'intérieur du titre du V. Plan vient de recevoir un additif. Dans cette région, il intervise notamment l'aménagement des routes Lamballe-Pontorson (Côtes-du-Nord) ; Rennes-Loriant, Pontivy-Vannes, la déviation de Surzeur (Morbihan) et de Pont-Aven (Ille et-Vilaine). Des travaux de voirie urbaine, à Nantes, Rennes, Quimper, figurent également sur cet additif.*

MAITRES NAGEURS SAUVETEURS : *Tous les maîtres nageurs des routes CRS du l'Ouest, du Calvados à la Vendée, stationnés à Saint-Cast-Perhivoy (Côtes-du-Nord) participent à un stage d'entraînement durant la saison touristique. Ils reviennent pendant deux semaines leur technique en natation, plongée d'urbanisation et sauvetage, entraînent aux méthodes les plus modernes de réanimation et, d'une manière générale, approfondissent leurs connaissances en matière de secourisme.*

PTT ET AUTOMATISATION : *Le Comité régional des PTT (CGT) vient réuni à Rennes pour examiner les conditions de l'automatisation du téléphone dans la région de Rennes, telles qu'elles ont été annoncées par l'administration. Les centraux ruraux seraient supprimés, il retirer cette responsabilité pour lui en confier éventuellement une autre. Toute la difficulté était de trouver une personnalité qui soit capable de faire face à toutes les difficultés du ministère et qui accepte de prendre la succession de M. Edgar Faure. Ceux qui paraissaient le plus à même d'assumer cette tâche paraissent préférable que M. Edgar Faure lui-même le poursuive.*

Troisième poste-clé : les Affaires étrangères. Le bruit a couru que le général de Gaulle avait exprimé de façon précise à M. Pompidou le souhait de voir M. Michel Debré rester à son poste.

Dans les milieux politiques, on parle aussitôt d'un trait : « M. Pompidou gardait M. Debré aux Affaires étrangères, c'est qu'il n'était pas vraiment le maître du jeu. L'ouverture, en ce domaine, s'appelle l'Europe. Les gaullistes et les centristes sont « européens ». M. Michel Debré n'a pas la réputation de l'être.

La construction européenne est une des conditions mêmes par le groupe PDM (centriste) à son soutien.

22 Côtes-du-Nord

Les ouvriers boulangers (CFDT) des Côtes-du-Nord ont examiné les problèmes de leur profession. A propos de la réforme de sécurité sociale, ils ont évoqué les inconvénients résultant de son calcul sur les dix dernières années d'activité. Le métier des ouvriers boulangers est pénible et son nombre d'entre eux doivent quitter la profession et accéder au chômage en fin d'activité. Et même ceux qui continuent dans la profession sont obligés, en fin de carrière, d'accepter des emplois moins rémunérés.

— Le Conseil départemental de la Protection de l'enfance s'est réuni à la préfecture. Son attention a été particulièrement attirée sur la recrudescence de l'alcoolisme chez les jeunes, et sur les graves conséquences qui en découlent.

— Les membres du Comité artistique de la coiffure des Côtes-du-Nord se réunissent, de septembre à juin, une fois par mois, dans le but d'étudier les lignes nouvelles de la coiffure, sous la direction de coiffeurs professionnels venus de Paris. Ils se sont retrouvés une fois, dimanche, pour compléter leur formation de détail, la seizième depuis 1969 (les 60 témoins de travail).

SAINT-BRIEUC. — Quatorze élèves du lycée Jean-Moulin (Etat du Var-Mont-on) prés-tra-tions pour Abdoul, du Mali, ont été récemment hébergés dans des semaines un stage de fin d'études, en y travaillant dans des entreprises du département.

LOUDEAC. — Les services municipaux viennent d'achever la mise au vert du plan des rues de Loudéac. Ce travail, réservé bénévolement, avec l'extension considérable prise par la ville ces dernières années. On peut vu être disposé aux points « stratégiques », à l'intention des touristes.

PLEUBIAN. — A la suite d'une adjudication récente faite par les services officiels à Saint-Brieuc, la ligne de massage scolaire de Pleubian à Tréguier a été attribuée à un nouveau concessionnaire. Le 5 enfants, les parents et la municipalité restent fidèles à l'ancien — qui est, justement de Pleubian. En fait, ce dernier assure le service et le concessionnaire officiel tait le circuit à vide.

PAIMPOL. — Le premier stage d'été, organisé par le Centre nautique des Glénan pour l'année en cours se déroule actuellement à Cos-Castel. Il durera deux semaines. A cette occasion, cinq nouveaux voiliers du type « Cadet » ont été mis en service.

— Le maire de Paimpol a envoyé au ministre des Transports un télégramme pour demander que soient réhabilités les cours de cabotage sur long cours, « conformément au vœu de plus de 50 % des candidats sur le plan national ».

BINIC. — Le Conseil municipal a dû décider à renouveler aux opposition à la création de nouveaux parc à huîtres. Dix-sept concessionnaires avaient déposé de nouvelles demandes portant sur 1 530 hectares.

COLLINEE. — La Mutualité sociale agricole a décidé d'utiliser son assistante sociale à la zone du Mené. Elle viendra d'arriver à Collinée et se prépare à entreprendre, en liaison avec le Comité d'expansion du Mené, des tâches d'action et d'animation sociales.

29 Finistère

Des étudiés d'aménagement de la langouste d'Atlique du nord sont actuellement en cours en Nord-Finistère, dans la région des Abîmes, au large de Primel. Les expériences menées depuis deux ans au laboratoire de Roscoff ont prouvé que cette langouste peut vivre dans ces eaux, se nourrir, croître et se reproduire.

Depuis quelques mois, une subvention n'a été décidée pour la construction ou l'aménagement d'étables laitières. Et le Chambre d'agriculture pense que cette situation sera maintenue jusqu'à ce que soient définies les zones à vocation laitière. Elle craint même que les nouveaux taux et plafonds appliqués ne soient en retrait sur ceux qui étaient prévus. Elle demande qu'en moins ces mesures n'aient pas d'effet rétroactif : elles préalablement les 500 ou 700 agriculteurs qui ont entrepris des travaux de ce genre sont en grande partie d'une aide financière déterminé.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale des Mutualités agricoles de Landerneau a dressé le bilan de l'exercice 1968. Les recouvrements, toutes branches confondues, ont augmenté de 455 millions d'anciens francs, atteignant le montant total de 4 milliards 367 millions d'anciens francs. La situation est telle que des ristournes atteignant près de 250 millions sont être proposées à l'assemblée générale au profit des caisses locales.

Autour de Ludovic-Pierre, une recherche collective du personnel, au sein de l'entreprise. Dans les fours précédant l'ouverture de la campagne, cinq ou six ébouteurs par part seront appelés à venir le rôle de bobineux pilotés. Chaque jour, matin et soir, il communiqueront au Ludovic-Pierre des renseignements sur la température des eaux, la situation du temps, l'activité de pêche. Une équipe de chercheurs tentera de prélever des « cartes » dont les éléments seront exploités à partir de l'ensemble de la flottille de pêche.

Le nouveau bureau finistérien de la FNATAM (fédération catholique du théâtre amateur français) seut proposer aux sociétés des activités leur permettant de vivifier à l'art dramatique, puis de s'y perfectionner. A cet effet, des moniteurs ou aux présentées devraient faire du théâtre, et se proposer une série de cinq week-end de travail.

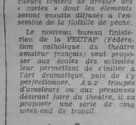

A Quimper, à l'examen pour le CAP « coiffure-message » sur près de 30 candidates et candidats, 21 seulement ont été déclarés admis, soit 28 %. Au Centre de Brest, le pourcentage des admis défaillits étant de 47 %. Des parents de candidats se sont demandé face à tant d'échecs, si le CAP demeure un examen garantissant connaissance et compétence professionnelles, ou s'il n'est pas, en fait, décoré un concours.

QUIMPER. — Deux élèves du lycée Corneille à Quimper, Michel Lombard et Jean-Pierre Trella ont remporté le premier prix en-cas de concours position française au concours général. Le fait est probablement unique dans les annales du concours national. Il est tout à l'honneur des deux lauréats et de leur professeur de lettres.

A l'aéroport de Quimper-Pluguffan, une nouvelle piste de 1 700 mètres, de très consolidée, permettra d'accueillir les gros appareils de type Viscount. Elle pourrait d'ailleurs être allongée par la suite.

Les Quimpérois recevront bientôt deux de bonnes conditions les dimensions des deux chaînes de télévision. Les nouveaux réémetteurs sont installés au lycée Brizeux, et leurs antennes sont dressés sur l'un des grands bâtiments de l'ex-Tréméar. Elle pourrait enfin être utilisée pour les tout prochaines jours.

35 Ille-et-Vilaine

Un débat organisé à Saint-Malo par la Chambre de Commerce économiques de Bretagne et de Saint-Malo, portait sur le thème « Un équipement commercial adéquat du territoire ». Il a permis de mesurer les difficultés qu'éprouve au commerce traditionnel d'importantes zones de grandes surfaces de vente « à prix bas » qui relèvent la fréquentation des centres de commerce et de la population rurale.

Le Congrès des Sociétés savantes de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni à la Guerche sous la présidence de Gérard. Après les nombreuses réalisations de tours ordres, cliniques chirurgicales, maisons d'accueil, maisons de vacances familiales, œuvres de maternité, etc., les Sociétés se demandent s'il n'existe pas quelques des lacunes et de la culture. Elles étendent seulement que les facilités d'emprunt leur soient accordées par les pouvoirs publics.

La Jalouzière, le lac du plan et la mission approche. En Ille-et-Vilaine, les pénitiers artificielles couvrent environ 45 000 hectares, les prairies temporaires 20 000 et les prairies naturelles et herbages 196 000. Le blé tendre d'hiver occupe 80 000 hectares, l'orge 30 000 et l'avoine 20 000 environ.

RENNES. — L' « Office des personnes âgées de Rennes » (OPAR) vient d'être créé. La mise au point des statuts a été remise le mois des fondateurs de ne pas intervenir à la place des associations déjà existantes, mais bien de « promouvoir et de coordonner les initiatives d'animation en travail des personnes âgées ».

Dans le quartier Francisco-Ferrer, le Club des « Toujours Jeunes », fondé en octobre dernier, retient deux fois par mois une cinquantaine de personnes âgées du quartier, pour des ateliers de jeux ou de bricolage. Une Commission de gérontologie, formée de quinze retraités dont l'âge varie entre quarante-cinq et quatre-vingt-onze ans est chargée de prendre les décisions importantes et de fixer les programmes des réunions. Que pour financer le fonctionnement du Club, elle envisage d'organiser une exposition-vente des objets réalisés par les « Toujours Jeunes » au cours de leurs réunions.

Cinquante polios handicapés moteurs, âgés de dix-sept à trente ans, se « installent » à l'hôpital de Pontchaillou, cet vitité la présqu'île de Quiberon, à bord de voitures pilotées par ronaunes chauffeurs bénévoles. Port-Maria, ils ont emlanqué pour une promenade en mer qui s'est terminée au port de plaisance de Port-Haliguen. Otise de ces polios vivent habituellement dans deux heures sur vingt-quatre dans un poumon d'acier ; placé à bord d'une ambulance, un poumon d'acier les a d'ailleurs suivis toute la journée.

FOUGERES. — La nouvelle loi officialisant les quatre semaines de congés décrétée, en principe, mettre fin aux congés d'ancienneté. **La « Commission paritaire de la chaussure » a** proposéun maximum deux jours de congé supplémentaires à partir de vingt ans d'ancienneté, quatre jours à partir de vingt-cinq ans et six jours au-delà de trente ans.

56 Morbihan

Depuis un an, sous l'égide de la Coopérative de Kergonan, une quarante d'adultes se sont lancés dans l'élevage de chèvres pour la production de fromages. Le chèvrerie coopérative morbihannaise compte maintenant près de 600 animaux, répartis en trois troupeaux de 20 à 200 sujets, les communes de Langoëlan, Kerlouan, Radrey, Cournon, Pluméliau, Bignan et Colpo. Le laiterie de l'Ermès vient de remanier du lait et de la transformation en fromage.

VANNES. — Une décision fixé sur les trois de bé-mois filmer à Vannes, pour recevoir dide, maternellement et ses rationnel aux handicapés physiques. Des membres se sont déjà réunis pour mettre à point les détails et déterminer les objectifs. Déjà un premier projet vise l'établissement d'un Institut régional de rééducation fonctionnelle sur le terrain de quelque hectares situé à Kerlhoupe, à Ploeren, près du Foyer de Pontrémoli des malades. Il s'agit en mêmes de domaine aux handicapés tous les soins mais aussi de fabriquer tous les appareils orthopédiques prothétiques dont ils ont besoin.

L'Etude de droit de Vannes assure présentement la préparation à la capacité en droit. A partir d'octobre prochain elle ouvrera la première année de licence en droit. Sur la base des promotions passées avec la Faculté de Rennes, elle informations ministérielles les enseignants, la préparation, la préparation, le contrôle des connaissances et les examens seront les mêmes que à Rennes. *Ouest-France*

LORIENT. — Une délégation de l'Ecole des polytechniques de Paris — vingt élèves et trois professeurs — est venue à Lorient visiter les installations portuaires du ministère marine et port de pêche. Cette visite s'inscrit dans le cadre prévu par l'implantation à Lorient de l'Ecole nationale de commercialisation des produits de la mer qui doit ouvrir en octobre prochain.

— Le championnat de France d'échecs des Handicapés physiques est dérouler à Kerpape. Le championnat national en même temps une sélection pour les jeux internationaux de Stoke-Mandeville (Grande-Bretagne) qui doivent eux-mêmes servir de sélection pour les Jeux olympiques.

INZINZAC — LOCHRIST. Quatorze soldats ouvriers des Forges viennent de terminer un stage de formation de mécanique-ajustage. Pour stagiaire « Cet fait de Ce fait. En principal, tous ces stagiaires qui suivaient des séances de perfectionnement. [illegible] 10 soldats étaient employés dans l'atelier des PTT de Kerpont.

PONTIVY. — Le concours international de ballons a rassemblé 1 206 participants en compétition dimanche dernier à Pontivy (Morbihan). Le Pontivy Footy de Pontivy a remporté le premier prix, derrière le Ballet national Fouesnant.

PLUVIGNER. — A la salle communale, près de 130 bénévoles ont travaillé pour préparer le repas traditionnel du Pardon. Un noble de tous ces jeunes a bénéficié le paiement d'un [illegible] d'administration [illegible] d'administration [illegible] d'administration de former son bureau.

CLEGUEREC. — Le garde champêtre ne se contente pas de verbaliser. Il intervient qui relèvent de sa charge « [illegible] » en remplaçant des [illegible] de la société de chasse de Cléguérec. Pour elles, il a [illegible] à bord de son [illegible] [illegible] 300 [illegible] de perdrix.

(Suite page 11)

Eglise

Ce livre vient d'être édité : il est captivant (1). Comment, tout au long de ces 145 pages, cette moniale Bénédictine est-elle arrivée à parler de Dieu, sans philosopher ni prêcher la morale ?

Respirant — avec la joie de servir son Seigneur depuis plus de trente ans de vie monastique — l'équilibre et la santé ; un rien malicieuse, comme on rencontre tant de jeunes grand-mères, jeunes de cœur, mais riches d'expérience et qui ne s'en laissent pas conter, Mère Marie-Yvonne nous explique dans une conversation à bâtons rompus comment elle a écrit ce livre.

« MES AMIS INCROYANTS ME RÉPÉTAIENT : PARLEZ. J'AI ÉCRIT CE LIVRE »

nous dit Mère Marie-Yvonne

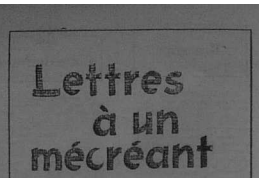

« Il pourrait s'intituler : Dieu en moi... Cela vous scandalise? On répète si souvent qu'il ne faut pas parler de soi ! Alors, en ce qui concerne Dieu, il faudrait donc se taire? Mais il a dit : « Soyez mes témoins. » Témoins de quoi? Non pas de grandes idées, mais de ce que Dieu est pour nous, de son œuvre en nous, de son amour, de ses exigences, de ses pitiés, de ce qu'il fait dans une vie, au milieu de nos faiblesses, de nos recommencements. C'est cela que l'incroyant attend de nous.

Beaucoup de chrétiens connaissent ces approches du Seigneur. Une seule fois même marque toute une vie, mais ils se taisent. Mes amis mécréants, eux, n'ont répété : parlez. »

— Et c'est ainsi que Mère Marie-Yvonne a raconté ce que Dieu a fait en elle, très simplement « pour l'essentiel », mais sachant bien aussi « parler sa liberté des limites ».

— *Et c'est ainsi qu'elle apprend à son « mécréant » l'histoire de sa conversion, de sa vocation monastique.*

L'instant le plus religieux de ma vie ? Sur cette scène, où vêtue de soie bleue et les cheveux poudrés, je dis « oui »

Jeune comédienne du Théâtre français, c'est au cours d'une tournée de la Compagnie à Genève qu'elle s'était sentie irrésistiblement appelée à entrer au couvent.

Il faut lire la page qu'elle écrit sur sa représentation d'adieu au « Français ». Elle jouait dans *la Marche impériale*, d'Henry Bataille, le rôle d'une jeune fille dont un acteur (René Alexandre) devait dire, après sa sortie de scène : « Ces jeunes filles qui vous annoncent qu'elles entrent au couvent !... »

Coïncidence curieuse. Son camarade lui avait dit : « Je veux le dire au revoir sur scène. » Il était dans un bouleversement inouï. Le public ne se doutait de rien quand il lui déclara, la serrant dans ses bras : « Quand on fait ce que tu fais, à ton âge, avec ce que tu es, vraiment cela signifie quelque chose. Nous devons tous te remercier. »

Elle confie ailleurs : « *L'instant le plus religieux de ma vie, le don réel, la seconde de foi absolue ne se situeront pas ailleurs que sur cette scène du grand théâtre de Genève, où vêtue de soie bleue et les cheveux poudrés de blanc, je dis « oui » parce que je ne pouvais pas dire autre chose, à la voix de Celui qui « posait sa main sur moi. »*

Le président Herriot, dont elle fut le témoin et la confidente du cheminement spirituel et qui l'avait connue avant son entrée au couvent, lui disait parfois : « Comment vous en tirez-vous avec votre caractère spontané et impatient? » Et elle de répondre : « *C'est simple, je recommence.* »

— Pourquoi ce titre donné à votre livre ?

— *Les mécréants auxquels je m'adresse ainsi sous forme de lettres sont des amis bien vivants. Mais c'est pour faciliter la rédaction de ce témoignage que j'ai supposé un unique correspondant, réunissant ainsi les questions des uns et des autres et mes réponses.*

— Sur la manchette de votre livre, un mot de Roger Garaudy, le philosophe communiste, nous apprend qu'il a lu ces lettres « avec une grande joie ». Avez-vous beaucoup de marxistes parmi vos « mécréants » ?

— *C'est à propos de mon livre,* Edouard Herriot et Dieu, *que j'ai fait la connaissance de Roger Garaudy. Comme vice-président de l'Assemblée nationale, il avait bien connu Edouard Herriot et il m'écrivait :* « Tout ce que vous dites de ses préoccupations spirituelles est exact, il m'en a souvent parlé. »

Depuis, Garaudy est un ami. Il vient me voir parce que je suis religieuse et, bien que n'ayant pas la foi, il s'intéresse à ce que Dieu est pour moi.

Je n'ai jamais discuté philosophie avec lui, mais toujours d'expérience personnelle.

J'ai connu d'autres marxistes. Tel ce jeune homme riche américain en voyage à Rome pour se convertir et qui vint un jour me confier : « Je vais vous dire quelque chose qui va vous peiner... C'est dans le parti communiste que j'ai trouvé les meilleures réponses pour la misère humaine. J'y suis donc inscrit. »

Moi ? Je n'oblige personne. Je ne veux pas toucher à la liberté de Dieu

J'ai connu d'anciens jacistes, devenus eux aussi communistes, et qui m'écrivent « pour entendre parler de Dieu ».

— Et vous cherchez à les convertir ?

— *Après la lecture de mon livre sur le président Herriot, un incroyant m'avait écrit :* « Vous êtes redoutable par cette sacrée obligation dans laquelle vous nous forcez, nous pauvres et confortables pécheurs, à nous poser des questions... » *Moi ? Je n'oblige personne. Je ne veux pas toucher à la liberté de Dieu, si tant est qu'on puisse y toucher... Oh ! mais si, par la prière, mais c'est autre chose. Que les gens se pourrit des questions s'ils le veulent, librement. Finalement, d'ailleurs, ils ne s'en poseront jamais que par grâce de Dieu.*

Par grâce de Dieu : le livre de Mère Marie-Yvonne en donne d'abondantes illustrations, il faut lire l'émouvant chapitre consacré au journaliste converti Raymond Millet ; la conversion d'un certain M. X..., grand intellectuel, grand artiste, « *et en parfaite santé* », qui retrouve la foi dans l'église de la Minerve à Rome, devant une statue de Notre-Dame particulièrement laide !

Par respect pour son « mécréant », Mère Marie-Yvonne se reprend après avoir évoqué dans une lettre la prière fervente d'un prêtre rencontré à la basilique Saint-Pierre de Rome : « *Excuses-moi, je n'ai pas oublié ce que vous m'avez écrit une fois* » la prière est pour moi quelque chose d'impossible » et d'ajouter : « *Aussi bien, je n'ai pas voulu en cette lettre vous la faire « penser », mais seulement vous la faire « voir ».*

Ce qui frappe justement dans le témoignage de cette religieuse appelée par l'obéissance à partager sa vie entre Rome et Paris, c'est le réalisme de son amour. Sa délicatesse, par exemple, pour Gabriella la prostituée romaine chargée de « bambini ».

« *Jeune encore sous ses rides et belle dans ses haillons même, elle garde un brin de coquetterie qu'elle satisfait comme elle peut. Moi, je trouve cela assez touchant et beau. Ses cheveux sont décolorés ! Ce qui nécessite, je crois, simplement l'usage d'eau oxygénée dont le prix n'a rien d'excessif.*

Eh ! bien, ces cheveux décolorés me sont, si j'ose dire, reproches ; : « Comment, vous vous intéressez à elle ?... »

On veut trop commencer par faire la morale, ce que personne ne supporte vraiment bien. D'ailleurs, le Christ n'a jamais fait la morale. Quand il sous inuile à la perfection, c'est de tout autre chose qu'il s'agit. »

— En somme, ces lettres à des mécréants pourraient bien s'adresser aussi à nous, qui croyons croire !

— *Bien sûr, je l'ai dit dans mon livre. Jean-Paul Sartre a écrit une phrase qui m'enchante, celle-ci :* Dieu est mort, même dans le cœur des croyants.

Ce philosophe dont on ne conteste pas la valeur, même si on ne l'aime guère, a rencontré quelque chose de bien étrange : un cœur de croyant, mais un cœur froid, dans lequel Dieu est mort. Et si Dieu est mort dans le cœur des croyants, semble conclure Sartre, c'est qu'il est mort tout à fait. En quoi il se trompe, bien sûr. Mais c'est une autre histoire...

Ce que je retiens, ce qui m'émeut réellement, croyez-moi, c'est que, en une seule phrase, ce professeur nous enseigne ce que nous devrions être nous croyants, ou plus exactement comment nous devrions apparaître aux autres, c'est-à-dire avec un cœur plein d'amour de Dieu. D'un amour qui se voit, pleure, chante, enflamme, console et c'est dans la vie de chaque jour... Enfin, une histoire de cœur avec ses passions, une histoire de cœur qui concerne Dieu, une histoire de « sentiment ».

— Vos amis « mécréants » doivent vous poser la question : dans cette « histoire de cœur » de votre vie de religieuse, avez-vous été heureuse ?

— *Je ne me dérobe pas. J'ai pleuré, j'ai souffert ; malheureuse ? jamais. Je pense à ce prêtre cité plus haut, abîmé dans sa prière sur la dalle devant la statue de saint Pierre dans la basilique vaticane. Je l'ai écrit :* « *Quand un prie ainsi, c'est que quelque chose brûle le cœur... ou le déchire. Pour louvoyer, et de manière si frappante, le premier des apôtres, peut-être ce prêtre souffrait-il dans l'Eglise ?*

— *Et après tout, pourquoi ne souffrirait-on pas dans l'Eglise de Jésus-Christ? Elle ne peut ressembler à un moelleux refuge. Il le fut, moelleux, ce refuge, en certaines époques, mais il y avait dans le même temps des saints, connus ou inconnus, qui patientèrent dans l'ombre, la prière, la solitude, le cœur fixé en Dieu seul... S'il n'y avait pas de souffrance dans l'Eglise elle ne serait pas l'Eglise du Christ ! »*

Un mot terrible : « Dieu est mort dans le cœur des croyants »

Avec autant de liberté que de bon sens, elle dit dans ses lettres ce qui la choque, mais en remettant les choses à leur véritable place. C'est ainsi qu'elle raconte comment, lors d'une séance solennelle du Concile, une femme « presque pauvre d'aspect » avait essayé de s'approcher pour communier de la main du Pape. « Vous ne pouvez pas, lui avait répondu un garde : c'est réservé aux personnalités. »

« *Elle réfléchissait avec tristement, moi aussi. Evidemment, le Pape ne pouvait donner l'hostie à tous ceux qui l'auraient désiré. C'est clair. D'autre part, il y aura toujours des personnalités... Malgré tout, il y a quelque chose de pénible à s'entendre dire : la communion donnée par le Pape n'est pas pour vous et cette pauvre femme me fit pitié. »*

Mais elle conclut sur cette vue de foi : « *Quand à moi, autant j'aurais été heureuse de pouvoir parler au Pape, autant il m'est indifférent de recevoir la communion de sa main ou d'une autre* ».

Tel est le ton de ces « lettres ».

Mère Marie-Yvonne conclut : « *La foi, ce n'est ni le savoir ni la vérité, c'est sa réalité vécue.*

Dieu existe, et si Dieu existe, c'est plus important que tout. Cela ne peut être ni diminué, ni détaillé, ni arrangé, ni mélangé à rien d'autre, sous aucun prétexte, pas même de « présence au monde ».

Et elle rappelle à ce sujet un entretien avec « son grand ami spirituel », le pasteur Finet (directeur du journal *Réforme*). Il lui disait : « *Je suis très inquiet de cette présence au monde dans laquelle les chrétiens s'engagent car entre la Rédemption et le monde il est un fossé qui ne doit pas être comblé. Il faut le franchir dans l'amour, à partir du Père, du Dieu révélé en Jésus-Christ. Mais combler ce fossé, non !*

Elle ajoutait :

« *L'incroyant — non sectaire — se demande comment on peut croire, il lui disait : « Je sais change dans notre vie. Voilà ce qui l'intéresse, il s'attend pas de nous d'autre réponse.* »

Recueilli par A. MALARY

(1) Collection « Problèmes d'aujourd'hui » n. 145 pages. 15 F. Desclée.

ANNONCES LÉGALES

SAMEDI 21 - DIMANCHE 22 JUIN 1969

22 COTES-DU-NORD

Etude de Me Joseph BONNIER, Notaire à 22-PLANCOET

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BONNIER, notaire à Plancoët, le 31 mai 1969, enregistré à Dinan, le 4 juin 1969, folio 64, bordereau 241, constatant la réalisation de la vente sous condition suspensive reçue par Me BONNIER, le 1er mars 1969, M. Louis GEZOE GEONNET et Mme Hortensie LE SQUEZ, son épouse, commerçants, demeurant au bourg de St-Trégon, ont cédé à M. Jean-Pierre LETORT, commerçant, et Mme Colette BOULARD, son épouse, demeurant à Saint-Meen-le-Grand, place Patrice, le fonds de commerce de « CAFE-EPICERIE » avec gérance de débit de tabacs, exploité par Mme GEUGEONNET, au bourg de Trégon, moyennant le prix de 54.01.47 F, marchandises comprises. Entrée en jouissance le 19 mai 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me BONNIER, notaire à Plancoët, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et où de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, J. BONNIER.

Etude de Me HERVE, Notaire à PLANCOET.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Jean HERVE, notaire à Plancoët, le 26 mai 1969, enregistré à Dinan le 4 juin 1969, folio 54, case 506/6, M. Jean-Baptiste-François-Marie JOUANNY, mécanicien, et Mme Hélène-Suzanne Andrée-Francine LEBLANC, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Hénanbihen, route de Lamballe, ont cédé à M. Michel-Fernand-Joseph-Marie KEGUARIUR, ouvrier agricoleur, et Mme Jeanne COR DON, son épouse, demeurant ensemble à Dinard, 31 bis boulevard Féart, un fonds de commerce et artisanat de MECANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, exploité par les vendeurs au bourg de Hénanbihen, route de Lamballe. Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de 40 000 F. L'entrée en jouissance a été fixée au 15 juin 1969.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au BOAC à Plancoët, en l'étude de Me HERVE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion, Me J. HERVE.

Etude de Me YAVASSERE, Notaire à SAINT-BRIEUC 15, rue des Promenades

ADJUDICATION

en l'étude, le vendredi 27 juin 1969 à 15 heures, d'une maison d'habitation située à Plérin, lieudit « Le Roches-Cornet », comprenant : salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle d'eau, w-c, garage. Jardinet, jardin 800 m2. LIBRE A LA VENTE. Mise à prix : 70 000 F.

S'adresser au notaire.

Etude de Me SAUTIER, Notaire à PLOUGUENAST

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me SAUTIER, notaire à Plouguenast, en date du 5 juin 1969, enregistré à Loudéac, le 5 juin 1969, folio 62, bord 402-4, M. Albert VOYER, pâtissier, et Mme Anne-Marie DAUVIET, épouse, demeurant au Pont-Gamp, en la commune de Plouguenast, ont cédé à M. René MOY, ancien hôtelier, veuf de Mme Paulette LE BULLOCO, demeurant au bourg de Plouguenast, pour l'industrial, et à M. Eugène ETIENNE, et Mme Felicité MOY, épouse, commerçants, demeurant au bourg de la commune de Plouguenast, pour la mise propriété, le fonds de commerce de CAFE, HOTEL, RESTAURANT, connu sous le nom d'Hôtel des Voyageurs, sis au Pont-Gamp, en la commune de Plouguenast, moyennant le prix de 11 000 francs. Entrée en jouissance le 25 juin 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me SAUTIER, notaire, en domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, M. G. SAUTIER.

56 MORBIHAN

Etude de Me SIMON, Notaire à SAINT-GILLES (Ille-et-Vilaine)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me SIMON, notaire à Saint-Gilles (35 - Ille-et-Vilaine), le 28 mai 1969, enregistré à Rennes le 2 juin 1969, bordereau folio 68, n° 600 M. Louis-Gaston-Alphonse-Marie CHEVALIER, boulanger, et Mme Louise-Emilie-Marie-Angèle DINAN, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Gilles, « Morbihan » rue Pierre-Mauricot, ont cédé à M. Bernard-Pierre-Marcel GAUBRAND, boulanger-pâtissier, et Mme Jeanne-Marie-Thérèse ROSALDO, son épouse, demeurant ensemble à Rennes, rue Lemoine, veuf de Mme Paulette LE BULLOCO, demeurant au bourg de Plouguenast, pour l'industrial, et à M. Eugène ETIENNE, et Mme Felicité MOY, épouse, commerçants, demeurant au bourg de la commune de Plouguenast, pour la mise propriété, le fonds de commerce de CAFE, HOTEL, RESTAURANT, connu sous le nom d'Hôtel des Voyageurs, sis au Pont-Gamp, en la commune de Plouguenast, moyennant le prix de 11 000 francs. Entrée en jouissance le 25 juin 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me SIMON, notaire, en domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion, SIMON.

Etude de Me Paul RIUS, Notaire à ALLAIRE (35).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me RIUS, notaire à Allaire, le 25 avril 1969, enregistré à Vannes AC 2 le 28 mai 1969, volume 528, folio 18 bordereau n° 344 4, M. Vincent-Marie NIO, boulanger, demeurant au bourg de Berric (Morbihan), et Mlle Marie-Jeanne-Yvonne GUIHARD, Saint-Marcel (Morbihan), rue Trésier-Lahoulle. Né à Vannes le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-quatre, et Mme Odile NOUBY, son épouse, commerçante, demeurant ensemble à Auffay commune de Rieux, une rétrocession de DEBIT DE BOISSONS de 4e catégorie, exploitée précédemment à Berric lieudit « le Bourg », moyennant le prix de 300 F avec jouissance à compter du 10 mai 1969.

Oppositions en l'étude dans les délais légaux.

Pour première insertion, P. RIUS.

Etude de Me BOURLES, Notaire à VANNES

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BOURLES, notaire à Vannes, le 6 mai 1969, enregistré à Vannes (AC) le 12 juin 1969, volume 530, folio 23, bordereau 420-2, M. Robert CORNIC, propriétaire, et Mme Paulette-Hyacinthe BALLEUX, son épouse, demeurant à Vannes, 30, avenue Victor-Hugo, ont vendu à la Société « ETABLISSEMENTS CORNIC ROCHE ET COMPAGNIE », Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 F, dont le siège est à Vannes, impasse François-d'Argouges, immatriculée au Registre du Commerce de Vannes sous le numéro 69 B 29 : Un fonds de commerce de CONFECTION ET VENTE DE TOUS VETEMENTS ET VÊTEMENT DE VETEMENTS DE PROTECTION ET DE VENTE DE TOUS ARTICLES ET ACCESSOIRES DE PROTECTION, exploité à Vannes, impasse François-d'Argouges, pour lequel M. CORNIC est immatriculé au Registre du Commerce de Vannes sous le numéro 61 A 526 ; lodit fonds identifié à l'INSEE sous le numéro 402 56 260 014.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 1969 par la prise de possession réelle. Le prix de cette vente est de 39 802,26 F.

Les oppositions seront reçues à Vannes, en l'étude de Me BOURLES, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la seconde insertion ou de la publication au BOAC.

Pour première insertion, Me BOURLES.

Etude de Me RESNAIS, Notaire à SAIRZEAU

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me Yves RESNAIS, notaire à Sarzeau, le 3 juin 1969, M. Gabriel MORISSON, demeurant à Sarzeau, 4, place Richemont, a donné à bail à titre de gérance libre à M. Vincent DENIS, demeurant à Locmiquélic, 11, rue François-Levé, un fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE exploité à Sarzeau, 4, place Richemont, immatriculé au Registre du Commerce de Vannes sous le n° 58 A 44. A compter du 1 juin 1969, pour trois années consécutives, renouvelables par tacite reconduction tous les trois ans.

En vertu de cet acte, M. DENIS exploitera ce fonds à ses risques et périls, sous son entière responsabilité et M. MORISSON en sera seul d'autre dette et d'autre charge que ceux résultant du bail par M. DENIS, notamment ceux dans les dans les dans les

INFORMATIONS TÉLÉVISÉES : Première chaîne : Flashes : 12 h 30 ; 18 h 20. Télé-matin (dimanche) : 8 h 58. Télé-Midi : 13 h 00. Télé-Soir : 20 h 00. Télé-Nuit : fin de soirée. Actualités régionales : 19 h 20. Deuxième chaîne : Télé-Soir couleur : 19 h 40.

DIMANCHE 22

9.15 Tous en forme.
9.30 La source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le jour du Seigneur.

1. Léopold Senghor et la naissance de l'Afrique moderne. — *Ernest Mimer et Monique Sordet, spécialistes des questions africaines, traient le portrait de Léopold Senghor, président au Sénégal, l'un des plus grands défenseurs de l'indépendance et de l'unité africaine.*

2. Entretien avec le cardinal Marty. — *L'ensemble de l'épiscopat français, qui vient de se réunir à Issy-les-Moulineaux, a élu un nouveau président : le cardinal Marty, archevêque de Paris. Celui-ci s'entretient avec Maurice Herr des problèmes actuels de l'Eglise de France.*

11.00 Messe du Pardon de la batellerie, célébrée à bord du « Musard », à Conflans-Sainte-Honorine.

Prédication du P. Dupont. Commentaire du P. Joulin. Chorale « Vent d'Est ».

11.53 Midi moins sept.
12.02 La séquence du spectateur.

— *A bellas artes, avec Mireille Darc, Jacques Charrier et Daniel Gélin.*

— La Bande à Bonnot, avec Jacques Brel, *Bruno Cremer, Annie Girardot.*

— *Le Soupirant, avec Pierre Etaix.*

12.30 Discorama.

— *Les Aphrodite Child : Plaisir d'amour ; The Chipers in the mud.*

— *Régine : Good Bye ; Alors pourquoi.*

— *Extrait de Funny Girl, avec Barbra Streisand qui chante My man.*

13.15 Limousin, terre d'eaux vives.

L'eau est partout en Limousin ; elle circule sur cette terre comme le sang dans le réseau des veines et des ruisseaux (les ruisseaux, elle moulle toutes les courbes, toutes les rides, toutes les ruptures...

13.40 Cavalier seul.

14.30 Télé-Dimanche : Fête du petit vin blanc à Nogent-sur-Marne.

Avec la participation d'Antoine, Dalida, Sheila et la Chorale luxembourgeoise.

17.20 « Au fil de l'épée. »

Un film de Guy Hamilton, avec Kirk Douglas, Laurence Olivier et Janette Scott.

En Nouvelle Angleterre, en 1771, au début de la guerre d'Indépendance, Richard Dudgeon, par son cynisme et ses opinions révolutionnaires, sème la trouble dans la petite ville de Webster-bridge, dont Anthony Anderson est le très pintoin pasteur. Le général Burgoyne, commandant les troupes britanniques, se rost obligé de faire cesser cet état de choses. (Pour adultes et adolescents.)

18.40 Vivre en France.

— *Le hoger-village de Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).*

— *La navigation de plaisance.*

— *L'avant-garde d'hier et d'aujourd'hui à Strasbourg et Aspach.*

19.30 « Minouche », feuilleton : « Le Prince Casimir. »

20.25 Sports-Dimanche.

20.50 « Ecrit sur du vent. »

Un film de Douglas Sirk, avec Rock Hudson et Lauren Bacall.

Un richissime héritier de puits de pétrole épouse une femme employée qui se trouve soudain transportée dans un monde dévasté dans l'enfer des riches. Un ami de son mari s'éprend d'elle. Le mari boit, la belle-sœur fait des ravages. Tout cela finira mal... (Pour adultes.)

22.50 Amadou Seydou.

Portrait-monographie de S. Exc. Amadou Seydou, ancien ambassadeur du Niger aux Nations Unies et à Londres, exquisite, agrégé de philosophie à la Sorbonne, et un des leaders de la pensée africaine contemporaine.

23.15 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

14.30 (c) « L'Appel de l'or. »

Un film d'Edward Ludwis, avec Fernando Lamas et Thonda Fleming.

Alice Parker se rend dans la ruée brésilienne pour retrouver son frère. En arrivant, elle apprend qu'il est allé conquérir un trésor dans par les redoutables Jivaros. Partie à sa recherche, accompagnée de « Rio », l'Indien, et de quelques Blancs, ils découvrent les cadavres du frère et de ses compagnons.

(Pour adultes et adolescents.)

16.00 (c) L'invité du dimanche : Sylvain Floirat.

Homme d'affaires, « patron » d'Europe n° 1, de Matra, etc., Sylvain Floirat reçoit :

— *Darien Mortise, Maurice Siegel, Pio Colombo, G. Germane, Dalida, M. Chassagny, président de « Matra », M. Lagardère.*

— *Les coureurs automobiles : Jean-Pierre Beltoise, Henri Pescarolo, Johnny Servoz-Gavin.*

— *Un représentant de « Sud-Aviation » : M. Ziegler.*

— *L'inventeur du procédé SECAM : M. Henri de France.*

Avec des extraits de la Ligne rouge 7 000 ; Odyssée du Cosmos ; Play Time, de Jacques Tati ; Alpha-Ville, de Jean-Luc Godard.

18.50 Reportage sportif.

France-Suisse d'athlétisme à Pulversheim.

20.00 (c) « Le Cheval de fer » : « Pas de mariage pour Tony »

20.50 (c) « Intermezzo. »

Le duo Tenia et Eric Heidsieck interprètent des œuvres originales pour deux pianos.

— Sonate en sol mineur *(Pasquini).*

— Sonate en ré majeur *(Mozart).*

— *Prélude nocturnal de la Suite en la mineur (Brahms).*

21.35 (c) Chansons du bout du monde.

Emission présentée par Albert Raisner, en compagnie de Georges Jouvin et Sergio Mendès et son Brasil 66.

— Rendez-vous au Midem, *par Franck Pourcel et son grand orchestre.*

— *Sergio Mendès : Upa Neguinho ; Cho Bichiva ; with help from my friends ; I want you.*

22.00 (c) Catch.

LUNDI 23

12.30 Midi-Magazine.
18.15 Dernière heure et contact.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Magazine féminin.
19.10 « Les Poucetofs ».
19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.
20.30 Prélude en six chansons : Chants d'enfants.

Les six pays participant à la semaine francophone : le Canada, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, Monaco et la France présentent six courts films, au cours desquels des enfants interprètent des rondes ou des ritrnies typiques de leur pays.

20.45 « Les Voyages de Jamie Mac Pheeters » : « Le clairon. »

Jamie découvre, jouant sur la route, un officier de cavalerie, le lieutenant Beecher, le seul survivant d'un combat avec une tribu Sioux.

21.35 Face à l'événement.
22.20 Variétés « Zygomatique ».

Avec :

— *Jean Constantin dans trois sketches : Waterloo ; C' chien-là ; Croûte-chef.*

— *Paul Préboist : l'Avocat.*

— *Armand Isnard, humoriste.*

— *Bouillon, grimacier.*

— *Jacques Mauclair.*

22.50 Grand angle.

Emission pour les photographes et cinéastes amateurs.

23.40 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.55 (c) Emissions pour les jeunes.

— *Sourissimo ; « Cha-cha-cat » (danse autour d'un chat) ; Fucetics et Fucetics.*

19.15 Actualités régionales ou court métrage (« L'Homme aux diamants »)

19.55 (c) Télé-Sports.
(c) Semaine francophone.
20.00 (c) Monsieur Cinéma.
20.30 Démons et merveilles : Musiciens de films : Antoine Duhamel.

Antoine Duhamel, fils de l'écrivain Georges Duhamel, de l'Académie française, a été élevé dans une famille où la musique tenait une grande place. Il est devenu le musicien des films de Godard et de Truffaut.

21.10 (c) « La Pyramide humaine. »

Film de Jean Rouch, mêlé à la participation d'étudiants blancs et noirs d'Abidjan.

Dans une classe du lycée d'Abidjan se trouvent des élèves, garçons et filles, blancs et noirs... Ils vivent côte à côte sur les bancs de l'école, mais, dès la sortie des classes, le contact est rompu. Il n'y a ni antipathie ni ségrégation, mais indifférence, ignorance mutuelle. Mais qu'est-ce que le racisme ? (Pour adultes.)

22.40 (c) On en parle...

MARDI 24

12.30 Midi-Magazine.
13.30 Je voudrais savoir.
18.15 Dernière heure et contact.

Programmes du 22 au 28 juin 1969

18.25 Total 3 000, jeu
18.40 Echec au hasard.

— *Les ingénieurs chimistes ; visite de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Strasbourg et d'une usine à Wolfersheim.*

— *Les 26 700 étudiants de 1re année de médecine pourront-ils obtenir un diplôme de sept ans après et exercer la profession de médecin ? Avec la participation des professeurs Robert Debré, Gérard Milhet, Pierre Debray et un étudiant en médecine de 6e année.*

19.10 « Les Poucetofs. »
19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.
20.30 « Le francophonissime. »

Divertissement-jeu ayant pour thème « la langue française », avec la participation active et effective de chaque organisme TV de la Semaine de la francophonie.

Avec :

— *M. Leon Zitrone (ORTF) ; M. Gérard Dupemin (Radio-Canada) ; Mme Paule Herreman (TV belge) ; M. Michel Demerjian (TV suisse) ; Mme Anne-Marie Carrière (RTL) ; M. Jean Valton (Télé-Monte-Carlo).*

21.00 « Vivre ici. »

Une émission de la TV suisse, de Claude Goretta.

Pierre Vaucher est un cadre moyen, dont la vie est confortable et sans problèmes. Il se croit heureux. Mais il découvre un jour qu'il est passé à côté de la vie...

Avec :

— *Maurice Garrel, Anne Perez, Laurence Mermet, Arnold Walter, Gabriel Liedet, Yvette Theraulaz, Sabine Thée, etc.*

22.30 Kiteka.

— *« La langue française et le langage scientifique.*

— *« Les artistes et les nouvelles matières ».*

23.30 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.55 (c) Emissions pour les jeunes.

— *« Aux quatre vents de l'aventure » ;*

— *Burlesque : Groom malgré lui.*

— Kiri le clown.

19.15 Actualités régionales ou court métrage.

19.55 (c) Télé-Sports.
(c) Semaine francophone.
20.00 (c) « D'Iberville » : « Une méprise »

D'Iberville accompagne son père Charles Le Moyne et son oncle Le Ber à Quebec, où ils doivent rencontrer de la Barre, nouveau gouverneur de la Nouvelle-France. Perrot, gouverneur de Montréal, voulant renouveler de la Barre selon son bon vouloir, cherche à retarder le voyage de Le Moyne...

20.30 (c) XX e siècle : Portrait de la Francophonie.

Cette nouvelle série d'émissions mensuelles de l'équipe de « Cinq colonnes » (Pierre Lazareff, Pierre Desgraupes et Pierre Dumayet) est un essai d'explication de notre temps à travers les grands problèmes.

Avec « le portrait de la francophonie », les producteurs ont voulu montrer les problèmes qui se posent dans les pays de langue française, en suivant dit, comment peut-on être de culture française sans être français ?

22.00 (c) Musique pour vous.

— Adagio, Fugue et Première Sonate en sol mineur pour violon seul *(Bach)*, par Christian Ferras.

— Sonate pour violon et piano « Printemps » *(Beethoven)*, par Pierre Barbizet et Christian Ferras.

22.45 (c) Nocturne.

Duo grec : Lina Zot et Evangelos Assimokopoulos.

MERCREDI 25

12.30 Midi-Magazine
18.15 Dernière heure et nous préparons jeudi.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Les quatre saisons.

— *Enseignement agricole — Le traitement des fruits — La Foire aux armagnac.*

19.10 « Les Poucetofs. »
19.40 « Les Comédiens dans la ville neuve », court métrage.
20.30 Quatre temps.

Variétés de Michèle Arnaud.

21.20 Le quart d'heure de... M. Robemanjara, ministre des Affaires étrangères de Madagascar.

21.45 « Les enfants de Néant. »

Joseph, un paysan breton de 33 ans, a toujours vécu de sa terre dans le village de Néant-sur-Yvel, dans le Morbihan, l'un des régions les plus pauvres de la Bretagne. Il ne fait embaucher dans son usine, à 60 kilomètres de chez lui. C'est la que commence le drame de « l'adaptation » à un travail entièrement nouveau, à un style de vie différent.

22.50 Caméras francophones.

— *Belgique : « Bejart répète « le Sacre ».*

— *Canada : « Au pays de Nouvelle-France », « L'usine inhabitée ».*

— *Suisse : « Et si c'était à refaire. »*

23.40 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.55 Emissions pour les jeunes.

— *« Arbensio le magicien » ; « L'univers de M. Touchatou ».*

19.15 Actualités régionales ou court métrage : « Le Père de la Mariée. »

19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 (c) Soif d'aventures : Les sacres de la Chine.
20.30 (c) Les dossiers de l'écran : « La dernière chance. »

Un film suisse de Lindberg, avec B.G. Morrison, John Roy et Laine Neal.

Septembre 1943, en Italie du Nord. Les aventures, les péripéties vécues par les réfugiés de dix nationalités différentes qui cherchent à franchir la frontière pour se rendre en Suisse.

C'est une peinture de la solidarité contre l'oppression et la mort...

(Pour tous.)

22.00 (c) Débat à propos du film « La Dernière chance ».

Avec MM. Bernard Barbey (chef d'état-major de l'armée suisse pendant la guerre 1939-1945) ; le professeur Jean Rudolphe de Salis ; Karl Schmid (directeur de l'Ecole polytechnique suisse) ; Walter Rüegsegg (chef du parti socialiste parlementaire et maire de Schaffouse, et Mme Alice Meyer (écrivain).

JEUDI 26

12.30 Midi-Magazine.

La séquence du jeune spectateur.

— Ines le petit chien, dessin animé polonais.

— Les Cracks, avec *Alex Joffe, Monique Turbes et Dourcil.*

— Quatre fils de Katie Elder, avec *John Wayne et Dean Martin.*

Télé-Philatélie flash.

15.15 Emissions pour la jeunesse.

— *Mon ami Ben : Joyeux anniversaire.*

— La Boîte magique. *Le château hanté.*

— Le Grand Tournoi, avec la participation d'enfants de 11 à 13 ans de six pays francophones : *la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg, Monaco et la Suisse.*

— *L'hélicon rompus : la musique.*

— *Jeudi-Hockey.*

18.16 Dernière heure et contact.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Lire et comprendre : La presse.

— *Dominique Jamet : Chaque jour est un jour J.*

— *Claude Bellanger : Histoire de la presse française.*

— *Philippe Boegner : Presse, argent, liberté.*

— *Jean Schoenbel : la Société des rédacteurs.*

19.10 « Les Poucetofs. »
19.40 Histoire sans paroles.
20.30 Panorama.

Le magazine de cette émission sera composé de quatre reportages d'actualité tournés par le Canada, la Belgique, la Suisse et la France.

22.30 « Mission impossible » : « Combats. »

22.20 Pour le cinéma.

Bout-à-bout de séquences consacrées à Johanna Shimkus, Linda Veraluna, Claude Lelouch et Brigitte Bardot, qui vient d'achever de tourner l'Ours et la Poupée.

23.20 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.55 (c) Emissions pour les jeunes.

« *Nulco et son poisson.* »

19.15 Actualités régionales ou court métrage.

19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 (c) Gastronomie : Recettes des pays francophones).

— *La Suisse : une fondue.*

— *La Belgique : des vagnons à la liégeoise.*

— *Monaco : une tourte de bettes et un ragoût sob monégasque.*

— *Le Canada : une cipaille (recette indienne).*

— *Le Luxembourg : un collet de porc fumé aux fèves des marais.*

— *La France : une tarte aux pruneaux.*

20.30 (c) Musicolor.

Marcel Achard présente un extrait de Jean de la Lune interprété par Jean Yanne et le metteur en scène Claude Chabrol.

Avec : Briand Burt, Guy Bart et Françoise Hardy. Rika Zaraï, Jho Archer, Noël Coquard, Jacques Jhotin, Vicky Blue, Dick Rivers, Michel Fugain, Jean-Pierre Sarrola.

22.00 (c) Clic, les livres et l'histoire : Trois écrivains contre Napoléon.

Trois grands écrivains s'opposèrent ouvertement à Napoléon : Châteaubriand, Mme de Staël et Benjamin Constant. En France on en eut, ils maintinrent leur rôle littéraire et politique par des pamphlets, des livres ou la conspiration. Dans quels buts ?

Participant à l'émission : Henri Guillemin et Louis de Villefosse.

23.00 (c) On en parle...

VENDREDI 27

12.30 Midi-Magazine.
18.15 Dernière heure et contact.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Itinéraires : En Sarthe ; dans le Nord.
19.10 « Les Poucetofs. »
19.40 Napoléon tel qu'en lui-même : La fin de la 4e coalition et la rencontre de Tilsit.
20.30 Au théâtre ce soir : « Rappelez-moi votre nom. »

Comédie de Jean-Marcie Lasserby.

Christian aime la pêche à la ligne et sa tranquillité. Il ne peut donc rester longtemps avec la même femme. Deux fois déjà, il a « disparu », après avoir laissé à sa « trace » une confortable assurance...

Avec : Christian Alers, Pierre Doris, Patrick Bouquin, Arlette Didier, Rosy Varte, Françoise Engel.

22.30 L'écran musical.

Deuxième chaîne

18.55 (c) Emissions pour les jeunes.

— Simbad Junior, le Kidnapping. la Vallée des Rois, le Petit Lion, Burlesque : *Dito (avec Buster Keaton).*

19.15 Actualités régionales ou court métrage.

19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 L'amour de l'art.
20.30 (c) « Le Sacre du Printemps. »

Une émission de la Télévision belge, musique Stravinsky, Chorégraphie Maurice Béjart, avec les Ballets du XXe siècle et le concours de l'orchestre national de Belgique, sous la direction d'André Vandernoot.

21.10 (c) « Nora. »

Michel et Inge se sont rencontrés dans un bar et ont conclu un pacte ; sans rien savoir l'un de l'autre, ils reforment cette « cellule » pour un week-end. Mais voici que surgit Anton, qui réanime le passé...

Avec : Pierre Vaneck, Marcel Dalio, Tania Torrens.

22.50 (c) Tous en scène.

« Variétés, avec Marie Laforet, les Charlots, Michel Polnareff, Pat Colombo, Jacques Sellers, les Moody Blues, Barney Kessel...

22.50 (c) On en parle...

SAMEDI 28

12.30 Midi-Magazine.
12.30 Magazines artistiques régionaux.
15.00 Reportage sportif.
16.00 Télé-Philatélie.
16.30 Samedi et compagnie.
18.12 Dernière heure et contact.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Les trois coups : Magazine du théâtre.
19.10 « Les Poucetofs. »
19.40 Accords d'accordéon.
20.30 Tour de France, résumé filmé.
20.40 « Les Cavaliers de la route », feuilleton : « Les Voleurs de tapis. »
21.10 Chansons et champions.
22.10 Les coulisses de l'exploit.

— *France-Rhône-Cimes de ski nautique.*

— *Rugby à 15 : équipe de Biglen.*

— *Le champion cycliste Merckx.*

— *L'ouverture du col du Galibier.*

— *Le relais nordic du 300 m nataison, organisé par le Yachting Club de France.*

23.15 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.55 (c) Emissions pour les jeunes.

— Mon Papa et moi.

19.15 Actualités régionales ou court métrage.

— Alfa qui 19.35 ; Kiri le clown.

19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 (c) Chronique cinéma.
20.30 (c) Itinéraire de l'aventure : Sur les traces de Stanley.
21.00 (c) Trésors : Statuettes funéraires chinoises.
21.10 (c) « L'Ombre blanche. »

Après une absence d'une dizaine d'années, un jeune homme revient dans la ville du Midi où il a passé son enfance. Il ne le reconnaît plus. Un endroit pourtant est demeuré le même, un jardin fleurissant dans ses camarades et lui aussitôt fait irruption du jeu. Une femme y travaillait alors, une pauvresse toujours vêtue de blanc, à la mode de 1930. On la disait à demi folle et comme nul ne savait son nom, on l'avait baptisée l'Ombre... Elle est cette personne qui revient chaque année dans un palace de la Côte d'Azur ?

Avec : Lucienne Bogaert (la dame), Bernard Verley (le narrateur) ; Jean Cordaid (le concierge) ; Charles Amber (le garçon d'étage) ; Claude Sluga (la femme de chambre).

22.10 (c) Champ visuel : Gustave Courbet : « Le réalisme, c'est la liberté. »

Radio-sélection

ÉMISSIONS RÉGULIÈRES

France-Musique

DIMANCHE

7 h Nos disques sont les vôtres. — 7.30 Informations. — 9 h Contemporains disco philes. — 10.30 Actualité du microsillon. — 12.40 Sur les deux voies. — 13.15 Concert pour un ami. — 13.45 Concert. 19.26 Informations. — 19.35 Rendez-vous avec le jazz. — 20.30 L'âge d'or du romantisme. — 22 h Repères symphoniques. — 23 h Charlé dans la nuit. — 23.15 Musique de nuit.

SEMAINE (sauf samedi)

7 h Matinales. — 7.30 Informations. — 7.35 Prélude pour vous. — 8.25 Informations nationales. — 8.30 La musique et ses classiques. — 10 h Que savons-nous de... — 11.30 Nos disques sont les vôtres. — 12.30 Informations. — 12.35 Déjeuner-concert. — 13.30 Les intégrales. — 15.30 Le Club du jazz. — 19 h Informations. — 19.15 Invitation au concert. — 19.35 Musique légère. — 20 h Gravures précieuses.

SAMEDI

7 h Singuliers contraires. — 7.30 Informations. — 8.30 Le siècle de Berlioz. — 10 h Pour l'amateur de stéréophonie. — 12 h Invitation au concert. — 12.30 Informations. — 12.40 Guitare. — 13 h Actualités d'hier. — 14 h Vous entendrez demain. — 15.30 Evènements musicaux. — 16.35 Démonstration stéréophonique. — 17.30 Récital d'orgue. — 18.30 Récital de piano. — 19 h Informations. — 19.15 Jazz. — 20.5 Equinoxe. 20.30 Concert. — 22 h Transfrontières musicales.

France-Culture

DIMANCHE

7.30 Informations. — 7.35 Réveil musculaire. — 8 h Orthodoxie et christianisme oriental. — 9.30 Soli Deo gloria. — 11 h Regards sur la musique. — 12.30 Informations — 13.57 Récréation. — 19.30 Informations. — 19.45 Météo.

SEMAINE

7 h Réveil musculaire. — 7.30 Informations. — 8 h Culture française. — 9.5 Les matinées de France-Culture. — 10.30 Sélection 69. — 12.30 Informations. — 12.37 Concert. — 13.15 Radio scolaire (sauf samedi). — 16 h La musique et les hommes (mardi, mercredi et vendredi). — 19 h Informations. — 19.35 Météo.

Inter-Services

FRANCE-INTER met à la disposition de ses auditeurs plusieurs services de renseignements, auprès desquels on peut aussi se renseigner directement par téléphone, en dehors des heures d'intervention à l'antenne.

INTER - EMPLOI : En semaine 6.45. Tél : 224-30-17 ou 224-30-30.

INTER-CONSOMMATEURS : En semaine vers 9.05. Tél : 224-30-33.

INTER-SERVICE RURAL : En semaine 12.20 (INTER-VARIETES). Dimanche 8.30 (DIMANCHE A LA CAMPAGNE. Tél. : 224-30-97.

INTER-SERVICE JEUNES : En semaine 7 h et 22 h. Tél : 224-37-37.

METEO : 6.50, 7.50 (sauf dimanche, 11.50 et 19.50.

INTER - SERVICE ROUTE : TOUS LES JOURS, 1.15, 4.45 (5.05 le vendredi), 5.50, 7.55 (8.55 le dimanche), 11.57, 20.26. — 216-TEE-NUIT : 1 h à 5.30.

ROUTE EN DIRECT DIMANCHE de 7 h à 9.30. RADIO-GUIDE DIMANCHE. Paris (514 m) seulement 18 h 25 h (mai à octobre). A l'occasion des FETES, 1 029 m GO « Inter-Variétés, 17 h à 22 h Tél. 224-35-35.

Dimanche 22 juin

9 h (Mus.) Contemporains discophiles.

La discothèque classique du peintre Pierre Loiseau : Concerto n° 3 en la mineur, de Chopin, par l'Orchestre, sous la direction de Bronislaw Huberman, violoncelle, Alexis Weissenberg, pianiste ; Prélude de Lohengrin, de Wagner, par l'orchestre philharmonique de Berlin, et final de la 9e symphonie, de Beethoven.

16.00 (Cult.) « Monsieur de La Palisse. »

Opéra bouffe en trois actes, de Robert de Flers et de Caillavet, avec Raymond Amade, Monique Sinot et Jacques Bodoz. Petit-fils de l'homme aux « vérités évidentes », le baron Pascal de La Palisse est un gentilhomme campagnard, quelque peu myopiste. Un voyage à Paris va faire entrer une femme dans sa vie...

17.45 (Mus.) Le chœur féminin et l'ensemble vocal de Bordeaux.

Duets pour cordes et continuo (Telemann) ; le Symphonie en ut mineur (Schubert) ; Lauda pro Iunio Bancles Mejias (Maurice Ohana).

20.40 (Inter-V) « Monsieur Bob'le. »

Comédie de Shehadé, interprétée par les artistes de la Société des Comédiens-Français : François Chaumette, Michel Etcheverry, Michel Aumont, Catherine Samy, Françoise Seigner, Paule Noëlle, etc.

Lundi 23

9.05 (Cult.) Napoléon, son temps, sa vie et son œuvre.

A Austerlitz napoléonienne : hier et aujourd'hui », avec M. Bergeron, maître de recherches au CNRS, M. Tulard, directeur d'études à la 6e section de l'Ecole pratique des hautes études, et M. Godechot, doyen à la Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse.

13.30 (Mus.) Les symphonies de Prokofiev.

La Symphonie n° 7 en ut dièse mineur, opus 131, orchestre symphonique de la Radio de l'URSS, sous la direction de Goennadi Rojdestvenski ; Condition, suite d'orchestre n° 1, en ut, orchestre du Grand Théâtre de Moscou, sous la direction de Gennadi Rojdestvenski.

18 h (Cult.) Comment va la culture, Monsieur ?

Enquête de Jacques Pivin et Michel Butel, réalisée à la Faculté des lettres de Besançon.

20.30 Musique ancienne dans le monde.

Concert J.-S. Bach par les chœurs de Göttingen et l'orchestre Collegium Bach, de Stuttgart, sous la direction de Helmut Rilling.

22.30 (Inter-V) Appelez-moi Mathilde.

Emission sur la haute couture, avec Pierre Balmain, Jacques Griffe et Patrick Guerrand (Jeromi).

Mardi 24

13.30 (Mus.) Les intégrales : Brahms.

Les concertos de Brahms : Concerto ut mineur, opus 18, pour piano et orchestre, opus 15, Wilfrid Mannequin, piano, orchestre de l'ORTF, sous la direction de Walter Goehr ; Ouverture pour une fête académique, opus 80, orchestre philharmonique de Berlin, sous la direction de Claudio Abbado.

19.22 (Cult.) Avenir de la prévention des accidents de la route.

Avec le général Faure, doyen en médecine, et M. Gollenne, président de la Fédération internationale de la Prévention routière.

22.15 (Inter-V) Votre jardin secret.

Maurice Tuxon est l'ami de Montherlant et qu'il compte son œuvre en matière de poésie : Lamartine, Baudelaire, Les Pères, Brassens, Prévert, Aragon.

Des poèmes de Maurice Tuxon interprétés dans un cadre de l'entreprise, quelques-uns de ses auteurs préférés.

Mercredi 25

8 h (Cult.) Culture française.

« Les poètes et la tentation romanesque : Balzac et Gérard de Nerval ». Actualité littéraire autour d'exposition Balzac à la Bibliothèque nationale.

12.35 (Mus.) Déjeuner concert.

Œuvres de Romeo : les Palatine, les Indes galantes. Orchestre de chambre de Jean-Louis Petit et de Magnon.

20.35 (Inter) Le 18 brumaire.

André Castelot, Alain Decaux et Jean Tulard, conservateur de la section « Consulat » de la société de l'histoire du consulat et du Premier Empire.

Avec Jean Negroni, Henri Crémieux, François Maistre, Jean Tuport, Jean Lecoin.

21.10 (Cult. et Mus.) Orchestre national de l'ORTF.

Bartók, quatrième Ibanez : Concerto en la majeur pour piano et orchestre (Mozart), violette Bodo et Cundetsis ; Concerto pour piano et orchestre (Rachmaninov), Jean-Philippe Collard-Chaudine, 2e audition à Paris ; Marche grotesque, 1re audition à Paris (Martinu Constant) ; la Mer (Dukas).

Jeudi 26

12.27 (Cult.) L'oeic du Caire.

Opéra bouffe de Monet, avec Anne-Marie Sanial, Annie Dupérey, Gérard Fradelizio, Daniel Mary et l'orchestre lyrique de l'ORTF, sous la direction de Franck Pourcel.

16.50 (Cult.) Les Musigrains.

Emission éducative, présentée par Germaine Arbona-Bernstein. Aujourd'hui, formation de l'amateur de concert : le concerto. Pièces de Bach, de Dvorak, de Bartok et de Jacques Castérède.

22 h (Inter-V) Les femmes politiques.

Aujourd'hui, Marie d'Aquiaire, fille de petits nobliaux nivernais, qui lut le grand amour du héros national du Jonas Jonas Schmitt, et le pousse jusqu'à l'Elysée de Pompon.

Emission éducative, présentée par Germaine Arbona-Bernstein. Auteur.

Vendredi 27

14.45 (Cult.) Les grandes conférences : Machiavel.

A l'occasion du 5e centenaire de la naissance de Machiavel, M. Gaston Vyotal rappelle comment le Bonaparte, homme et aimé de ses amis, a dans son œuvre (« Prince et les Discours), prédit l'évolution des mentalités et des institutions, mettant en présence du pouvoir et à contre que « la raison d'Etat justifie tout ».

17 h (Mus.) A travers l'opérette américaine.

Airs de Funny Girl, de Jule Styne, mélomane de jubilant, amérique et negro spirituals, par le Bdc. Chorus and the Rdbbs de la New Brunswick Chapel de Memphis (Tennessee).

20.00 (Cult.) « Madame l'Archiduc ».

Opérette de Stolzer et Offenbach, dont l'action se situe en 1820 dans un grand-duché de Parme où, à la suite d'une conspiration, une jeune fille servante d'auberge devient, contre son gré, détentrice du pouvoir ducal. Avec Christine Jacquin, Monique Sinot, Linda Feiber, Bernard Plessing, Jacques Gillet, etc.

Samedi 28

8 h (Cult.) La presse et l'opinion publique.

« Le rôle de la presse dans la formation de l'opinion publique, quatre de Revendication, par Jacques Mende, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Pierre Rioux et Pierre Miquel. « Balzac et le journalisme », par Philippe Cellier.

17.30 (Mus.) Récital d'orgue.

Maurice Chauvarrieta pour : Deux esquisses (Schumann), Deux chorals (Franck). Ou bien, il ne faut le quitter : Le chœur des gnomes (suite « La Jeune Fille » Mendelssohn), Avec F. Bilodeau, Alga Amorous, Jean-Roger Chaumeau, Clotilde Jouve, Robert Bazal, etc.

21.10 (Inter) Soirée d'opérette.

Le Chansonnier de Marseille, de Francis Lopez et Raymond Vincy.

20 h (Cult.) Silence, l'arbre remue encore.

Pièce de François Billetdoux, créée au Festival d'Avignon en 1967.

Après trois jours d'absence, un marchand ambulant revient dans son village. Il est immédiatement accusé par les autres d'avoir abandonné sa femme. Mais il va être accusé de meurtre de sa femme...

Émissions religieuses

DIMANCHE 22 JUIN

10 h (Cult.) Grand-messe célébrée en l'église d'Angée (Nord), avec le concours de la chorale paroissiale. Commentaires et sermon par le P. Carré. A l'orgue : Gaston Litaize.

10.30 (R.C.) « Art et foi. »

MERCREDI 25 JUIN

18 h 50 (Monte-Carlo) L'activité catholique (sur 908 m) (ondes moyennes).

JEUDI 26 JUIN

19 h 30 (Luxembourg) Messe des malades. Bénédiction sur ondes moyennes (208 m) et ondes courtes (49.28 m).

VENDREDI 27 JUIN

19 h 30 (Luxembourg) Le P. Vodoisier, fondateur des Petits Frères de Jésus répond aux questions des auditeurs.

Radio-Vatican

Dimanche 22 juin : Paroles pontificales.

Lundi 23 : « Frères de sang. »
Mardi 24 : Bernard Paul VI (suites d'Abyssinie).
Mercredi 25 : Enseignement du saint-Père.
Jeudi 26 : Chronique de Sturzo.
Vendredi 27 : Editorial du Vatican.
Samedi 28 : Dans le monde et à Rome.

64 % pour M. Pompidou « qui décida le programme d'équipement de la Bretagne »

Le premier tour avait déjà été un choix en Bretagne, malgré les pressions de majorité dans les Côtes-du-Nord. Le second tour l'a plus que confirmé et la pourcentage global est nettement supérieur à la moyenne nationale, même dans les Côtes-du-Nord, il la dépasse un peu. Il faut aussi noter que si les abstentions sont moindres que dans le reste de la France, les hésitations se sont traduites par davantage de bulletins blancs ou nuls.

France		Bretagne
57,58 %	Pompidou	63,96 %
42,42 %	Poher	36,04 %
30,94 %	Abstentions	27, %
4,5 %	Nuls ou blancs	5,04 %

Le Finistère vient en quatrième position des départements favorables à M. Pompidou et le Morbihan est sixième. A Brest même, le pourcentage dépasse 69 des amis de M. Poher y étaient présents venus tenir meeting. Le seul déplacement des candidats dans cette seconde campagne a été celui de M. Pompidou à Guingamp ; avec ses deux réunions à Pontivy et Rennes avant le 1er tour, la Bretagne se trouvait particulièrement « gâtée ». Pendant quelques jours, il fut bien question de la venue à Rennes de M. Poher, mais des raisons diverses firent ajourner ce déplacement ; à Nantes, toutefois, le président du Sénat avait retrouvé coulisses et coulisses bretonnes.

M. Poher se trouve en tête de cinq cantons des Côtes-du-Nord dont précisément celui de Guingamp qui accueillit M. Pompidou. De nombreuses petites communes ont donné la même faveur, 44 rien qu'en Ille-et-Vilaine. Parmi les grandes villes, c'est à Morlaix que le second talonne le plus l'élu.

Un élément nouveau est apparu en Bretagne au cours de cette campagne. Sur les affiches des murs ou les inscriptions des routes, les électeurs étaient sollicités par des **Ya evit Pompidou** (tout pour Pompidou) et des **Poher ganeomp evit ar vro** (Poher avec nous pour la pays). La langue bretonne a fait peut-être ainsi sa rentrée dans la vie politique.

Son enseignement et sa promotion seront vite une des revendications que trouvera le nouveau président dans les dossiers. Mais il le sait, et à Guingamp tout cela lui a été rappelé lors d'un bref plaidoyer pour le mouvement breton.

Le futur président répondait qu'il connaissait la situation et donnait des garanties pour l'avenir de la région. Problèmes agricoles, avenir de la petite exploitation, développement industriel, réseau routier, téléphone, pêche et marine marchande, tout a été relié par l'ancien premier ministre en faveur duquel 415 maires bretons avaient signé une pétition. La motion disait pourquoi : « **M. Pompidou qui décida le programme d'équipement de la Bretagne** ».

Refrains pour finir ? Il faudra, outre les perspectives d'avenir, cette assurance donnée encore à Guingamp par celui qui est désormais président : « **Si l'on souhaite que la loi sur la régionalisation soit reprise sous une autre forme, si les élus locaux et les socio-professionnels en expriment le désir, nous reprendrons l'étude de cette loi selon la procédure parlementaire normale.** »

R. L.

COTES-DU-NORD

Inscr. : 336 501 ; vot. : 256 681 ; abst. : 81 820 (32,00 %) ; nuls, 17 296 ; suf. expr., 221 401.
Pompidou : 127 924 (57,77 %).
Poher : 93 477 (42,23 %).
1er tour : Inscr., 339 710 ; abst., 99,44 % ; suf. expr., 252 726. — Pompidou, 113 520 ; Duclos, 42 981 ; Poher, 50 225 ; Rocard, 12 557 ; Defferre, 16 459 ; Ducatel, 2 874 ; Krivine, 2 610.
1965 : De Gaulle, 152 190 (66,65 %) ; Mitterrand, 121 512 (34,34 %).

SAINT-BRIEUC
Inscr., 72 559 ; abst., 21,06 % ; Pompidou : 11 847 ; Poher : 6 629.
1965 : De Gaulle, 12 634 ; Mitterrand, 10 656.

DINAN
Inscr., 9 095 ; abst., 20,42 % ; Pompidou : 2 449 ; Poher : 2 027.
1965 : De Gaulle, 2 993 ; Mitterrand, 2 536.

GUINGAMP
Inscr., 9 543 ; abst., 20,97 % ; Pompidou : 2 088 ; Poher : 1 598.
1965 : Mitterrand, 2 287 ; de Gaulle, 2 246.

LANNION
Inscr., 7 237 ; abst., 28,52 % ; Pompidou : 2 062 ; Poher : 2 102.
1965 : De Gaulle, 3 079 ; Mitterrand, 2 536.

FINISTÈRE

Inscr., 496 489 ; vot., 363 066 ; abst., 130 543 (27,30 %) ; nuls, 18 477 ; suf. expr., 345 589.
Pompidou : 220 819 (67,07 %).
Poher : 124 770 (32,93 %).
1er tour : Inscr., 499 815 ; abst., 34,76 % ; suf. expr., 362 672. — Pompidou, 113 520 ; Duclos, 74 220 ; Duclos, 67 942 ; Rocard, 18 213 ; Defferre, 16 547 ; Ducatel, 2 874 ; Krivine, 2 610.
1965 : De Gaulle, 152 190 (66,65 %) ; Mitterrand, 121 512 (36,64 %).

QUIMPER
Inscr., 26 937 ; abst., 26,12 % ; Pompidou : 12 049 ; Poher : 7 224.
1965 : De Gaulle, 12 634 ; Mitterrand, 10 656.

BREST
Inscr., 84 945 ; abst., 27,42 % ; Pompidou : 39 083 ; Poher : 15 705.
1965 : De Gaulle, 39 532 ; Mitterrand, 22 317.

CONCARNEAU
Inscr., 11 440 ; abst., 25,83 % ; Pompidou : 4 156 ; Poher : 2 695.
1965 : De Gaulle, 4 573 ; Mitterrand, 4 431.

DOUARNENEZ
Inscr., 12 616 ; abst., 21,94 % ; Pompidou : 5 208 ; Poher : 3 017.
1965 : De Gaulle, 6 461 ; Mitterrand, 4 481.

LANDERNEAU
Inscr., 8 261 ; abst., 25,69 % ; Pompidou : 4 113 ; Poher : 1 708.
1965 : De Gaulle, 4 474 ; Mitterrand, 2 344.

MORLAIX
Inscr., 11 496 ; abst., 27,82 % ; Pompidou : 4 964 ; Poher : 3 092.
1965 : De Gaulle, 5 249 ; Mitterrand, 4 543.

ILLE-ET-VILAINE

Inscr., 292 216 ; vot., 291 594 ; abst., 106 222 (25,55 %) ; nuls, 10 898 ; suf. expr., 281 696.
Pompidou : 175 535 (62,44 %).
Poher : 105 561 (37,56 %).
1er tour : Inscr., 292 182 ; abst., 30,13 % ; suf. expr., 279 771. — Pompidou, 162 317 ; Poher, 45 793 ; Duclos, 36 812 ; Defferre, 11 838 ; Rocard, 10 112.
1965 : De Gaulle, 212 206 (67,62 %) ; Mitterrand, 101 651 (32,37 %).

RENNES
Inscr., 66 187 ; abst., 34,39 % ; Pompidou : 34 536 ; Poher : 25 377.
1965 : De Gaulle, 39 307 ; Mitterrand, 21 473.

DINARD
Inscr., 5 962 ; abst., 25,96 % ; Pompidou : 2 702 ; Poher : 1 721.
1965 : De Gaulle, 3 040 ; Mitterrand, 1 722.

FOUGERES
Inscr., 16 313 ; abst., 23,57 % ; Pompidou : 7 984 ; Poher : 3 897.
1965 : De Gaulle, 8 094 ; Mitterrand, 4 577.

REDON
Inscr., 5 230 ; abst., 29,91 % ; Pompidou : 2 122 ; Poher : 1 495.
1965 : De Gaulle, 2 399 ; Mitterrand, 1 706.

SAINT-MALO
Inscr., 25 993 ; abst., 24,94 % ; Pompidou : 11 108 ; Poher : 7 053.
1965 : De Gaulle, 5 311 ; Mitterrand, 3 442.

VITRE
Inscr., 6 720 ; abst., 19,76 % ; Pompidou : 3 586 ; Poher : 1 649.
1965 : De Gaulle, 4 394 ; Mitterrand, 1 312.

MORBIHAN

Inscr., 346 235 ; vot., 247 028 ; abst., 98 207 (27,40 %) ; nuls, 10 590 ; suf. expr., 236 438.
Pompidou : 152 126 (66,07 %).
Poher : 78 312 (33,12 %).
1er tour : Inscr., 339 281 ; abst., 30,24 % ; suf. expr., 237 076. — Pompidou, 146 931 ; Poher, 50 036 ; Duclos, 46 340 ; Defferre, 9 263 ; Rocard, 6 971 ; Ducatel, 2 708 ; Krivine, 1 826.
1965 : De Gaulle, 192 421 (66,91 %) ; Mitterrand, 91 979 (33,52 %).

VANNES
Inscr., 36 116 ; abst., 26,84 % ; Pompidou : 9 442 ; Poher : 4 916.
1965 : De Gaulle, 10 475 ; Mitterrand, 4 919.

AURAY
Inscr., 5 138 ; abst., 29,66 % ; Pompidou : 2 223 ; Poher : 1 293.
1965 : De Gaulle, 1 966 ; Mitterrand, 2 821.

HENNEBONT
Inscr., 9 297 ; abst., 26,78 % ; Pompidou : 2 677 ; Poher : 1 446.
1965 : Mitterrand, 2 425 ; de Gaulle, 2 010.

LANESTER
Inscr., 11 026 ; abst., 47,55 % ; Pompidou : 3 438 ; Poher : 1 871.
1965 : Mitterrand, 5 002 ; de Gaulle, 3 489.

LORIENT
Inscr., 35 797 ; abst., 37,51 % ; Pompidou : 13 961 ; Poher : 7 656.
1965 : De Gaulle, 16 366 ; Mitterrand, 13 258.

PONTIVY
Inscr., 6 633 ; abst., 25,65 % ; Pompidou : 2 944 ; Poher : 1 731.
1965 : De Gaulle, 3 213 ; Mitterrand, 2 415.

SAVOIR-VIVRE EN BRETAGNE

La collection des monographies éditées et illustrées par Jos le Doaré (24-S Châteaulin) vient de s'enrichir d'une nouvelle plaquette de quarante pages : Savoir-vivre en Bretagne. Elle s'inscrit dans la série « Traditions » qui compte déjà comme titres : Pardons de Bretagne ; Danses ; Coiffes ; Costumes ; Noël ; la Maison bretonne.

Le texte de cette monographie est traduit du texte breton écrit par Pierre Jakez Hélias. Il se rapporte principalement à la région bigoudene, pays d'origine de l'auteur. Mais les très belles photos de l'album sont faites, en grande partie, grâce aux anciens clichés des Editions Le Doaré qui furent pris en 1910 dans la région du pays roazik (Châteaulin) ou du pays glazik (Carl-Plomodiern).

Pour donner le goût de lire tout entière cette très intéressante brochure, en voici un petit extrait suggestif.

B. D.

La politesse paysanne qui fut la mienne (et qui l'est toujours avec les gens de mon pays) consiste à donner à chacun son dû et à lui réclamer le vôtre. Elle met les gens à leur place exacte dans les familles et les petites sociétés rurales. A l'égard des étrangers, elle impose de montrer patte blanche de part et d'autre afin qu'il n'y ait pas de malentendu. Il n'y a rien de gratuit là-dedans. Ce n'est pas un jeu, mais une justice. Il ne s'agit pas de rendre les rapports plus faciles, mais de les maintenir ou de les établir comme ils doivent être. On traite l'interlocuteur à ses mesures connues ou bien l'on cherche à les connaître pour le traiter comme il faut. Les nouveaux venus sont interrogés sans vergogne, non point tant par curiosité que pour mieux se conduire avec eux. On ne rabaisse pas quiconque vous prend de haut, on l'ignore, on se déroule, un point c'est tout. Les Batteurs vous gênent presque autant que les geignards qui n'ont pas le sens de leur dignité. Ceux qui vous mouillent les sabots de leurs larmes ne valent pas mieux que ceux qui vous égalent au soleil parce qu'ils sont injustes envers eux ou envers vous. Ce sont souvent les mêmes.

De la vient aussi que les paysans ne s'accommodent pas des formules creuses. Ils ne se déclarent pas charmés, ni enchantés, ni même heureux de faire votre connaissance quand on vous présente à eux. C'est trop tôt. Mais ils expriment leur plaisir quand cette connaissance sera vraiment faite, qu'ils auront terminé le tour de votre personne, c'est-à-dire quand vous aurez passé votre examen avec mention et quand l'examinateur sera content de lui. Ils répugnent aux phrases d'accueil. Pratiquement, le mot bonjour n'a pas d'équivalent en breton, bien qu'on l'entende assez souvent sous sa forme française depuis quelques générations, ainsi que le mot salut. Les dictionnaires proposent bien demat, mais c'est un colique. Je ne l'ai jamais entendu de ma vie sur des lèvres paysannes. Il en est de même du mot merci dont les curetons bretons tragèrent et bennou Doue (la merci Dieu) se ressentent de leur valeur religieuse et ne s'emploient guère dans la vie courante, jamais dans mon pays. Le mot français triomphe, ce qui donne bien à savoir qu'il est importé. En revanche, on entend assez souvent la formule mar plij (ou mar plij ganeoh), s'il vous plaît, qui représente la plus juste concession que l'on puisse faire à quelqu'un dont on attend un service. Mais cette formule elle-même n'est pas inutilement galvaudée. A témoin, l'anecdote de la jeune servante portant un plat fumant et qui doit déranger une vieille femme qui se trouve sur son passage :

— S'il vous plaît madame, dit la fille.
— Ce n'est pas cela qu'il faut dire, répond l'autre.
— Que-se-que qu'il faut dire, alors ?
— Il faut dire : place ! Tirez vos pieds de là !
— Je n'oserais jamais dire des choses pareilles à quelqu'un qui pourrait être ma mère.
— Vous avez tort, parce que vous êtes en plein travail alors que moi je ne fais rien que vous encombrer.

Mais il y a un mot breton, l'un des plus connus même de ceux qui ignorent tout de notre langue, et qui est parfaitement signifiant. C'est le mot kenavo qui sert à la fois pour se revoir et adieu. Son vrai sens est jusqu'à ce que soit... On peut le faire suivre de

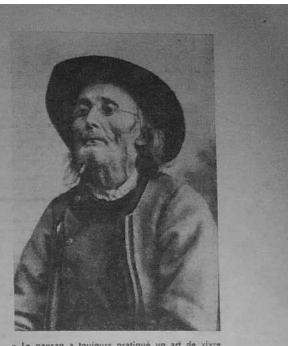

« Le paysan a toujours pratiqué un art de vivre qui en vaut bien d'autres ».

(Illustration tirée du livret.)

ember (bientôt), warhoaz (demain), ar benn (la prochaine), ar Buridoz (le paradis = à Dieu). C'est le mot de la départie quand on aurait envie de vous revoir. Si vous l'entendez, vous pouvez revenir, vous serez bien reçu. Il est émis avec chaleur et cordialité après une conversation et une visite, alors que les premières paroles ont été parfois bougonnes et revêches. Mais maintenant, on vous a jugé. Vous êtes connu. De loin, peut-être, mais connu.

Quand on se croise sur la route, la règle veut qu'on échange quelques phrases anodines et de circonstance ; Il fait beau ! Vous voilà en chemin ! On descend ! Un moste ! Cela vaut cent bonjours. Les enfants sont dispensés. Ils doivent regarder les grandes personnes et attendre que celles-ci leur adressent la parole. Le respect enfantin est mort. Le devoir de l'adulte est de parler le premier. Il n'y manque jamais quand il est de bon lieu. S'il s'agit de deux adultes, c'est au plus jeune de commencer. Quand le soir tombe, il constate : La nuit arrive ! La lumière est courte, etc. Et l'autre répond : Elle arrive. Elle est courte, etc. Simple cordialité qui n'a pas d'autre signification. Mais je connais des gens qui ne disent jamais bonne nuit qu'aux malades. Pourquoi ? Parce que les malades en ont bien besoin.

Un savant breton : Maupertuis

SAINT-MALO vient de présenter une reconstitution historique et revivre vingt-quatre heures du « Siècle des Lumières. Les Malouins ont reçu Duguay-Trouin lors de son retour du Brésil en 1711 après sa célèbre victoire devant Rio de Janeiro.

Sans doute personne n'avait pensé reprocher un adolescent de 14 ans qui, sur les quais, se trouvait dans la foule pour accueillir le corsaire. En 1711 pourtant, PIERRE-LOUIS MAUREAU DE MAUPERTUIS était là, et quelques années plus tard il entrera dans le Panthéon malouin par la brillante carrière scientifique.

M. Léon Velluz vient de lui consacrer un ouvrage dont nous lui devons au lecteur la possibilité de s'informer encore davantage ; pas moins de douze pages sont consacrées à une bibliographie abondante, et un index de vingt-cinq pages donne quelques traits sur les nombreux personnages qui apparaissent dans la vie de Maupertuis.

En 150 pages, l'auteur fait apparaître l'homme, mais bien le savant que l'amoureux. Tout en présentant l'œuvre scientifique, il s'attache beaucoup à l'ambiance XVIIe siècle, aux attentions d'un entourage épris d'amourettes. Velluz trouve ici une place un peu enemployé, bienvenue, tant que les travaux avec Bernoulli de Bâle, le Suédois Celsius, l'Allemand Euler ou le Français Clairaut ne sont qu'esquissés.

« Si peut-être, en Maupertuis, la géométrie prête le flanc à la critique, reste le courageux explorateur, l'introducteur de la théorie de Newton, le cosmologue, le philosophe, le moraliste et surtout le théologie », écrit Jean Rostand. Le livre de L. Velluz laisse sur la faim pour connaître le détail de tout cela, mais c'est sans doute parce que d'autres l'ont donné.

François ALET.

Léon Velluz, Maupertuis, 224 pages, 12 hors-texte en noir. Ed. Hachette.

APRÈS NOTRE ARTICLE

LE PLAN MANSHOLT ET LA BRETAGNE

Une lectrice nous a écrit sa réaction :

Le plan Mansholt est actuellement fort discuté.

Vous avez me permettre de vous écrire ce que j'en pense moi-même et beaucoup d'autres avec moi ?... Spécialement en ce qui concerne les réticences qui pourrait avoir l'application intégrale de ce plan sur les pays dits « en voie de développement ».

Tout à fait d'accord pour un regroupement des pays européens au sein d'une union économique permettant une meilleure répartition et une meilleure utilisation des productions des paysans-nombreux, mais pas au détriment des paysans français ni du pays du tiers-monde. Comment admettre la suppression de 5 millions d'hectares actuellement productifs, alors que des millions d'êtres humains souffrent de la faim et ne peuvent accéder décemment au niveau intellectuel et moral souhaitable parce qu'ils ont le ventre vide ou parce que leur alimentation est mal équilibrée faute de pouvoir se procurer les denrées autres que celles que leur sol produit presque spontanément ?

Pendant que le lait en poudre vaut de 3 à 7 F la boite en Afrique

L'Europe produit trop de lait pour sa consommation et on le jette à la rue. Pendant ce temps, le lait en poudre vaut, en Afrique occidentale, de 3 à 7 F la boite, selon les marques (en monnaie française). Des gens qui n'ont pas vécu dans ces pays « en voie de développement » peuvent objecter, en toute bonne foi, que les produits laitiers européens n'y sont pas appréciés pour la consommation courante. D'accord pour le beurre et seulement dans une certaine mesure : les régions côtières (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Togo) en importent pour l'alimentation de plus en plus européanisée de leur nombre de leurs ressortissants : fonctionnaires et commerçants en particulier. Quant au lait, essayons d'être aussi objectifs que possible... Des organismes charitables américains (USA) débarquent en Afrique des milliers de tonnes de lait en poudre et de farine de maïs pour parer à la famine qui « évit trop souvent dans les régions intérieures où le climat est extrêmement sec et les pluies mal réparties. Les Africains préféreraient payer ces denrées à des prix raisonnables plutôt que de les accepter comme une aumône. Ils avant utiliser ces produits et en compriment l'utilité pour un meilleur équilibre alimentaire. Nous autres, le Blancs, nous avons facilement beaucoup consommé parce que nous avons apporté notre petite contribution à l'aide aux pays « en voie de développement » (Campagne de la faim, coopération, aide officielle des gouvernements), avons-nous conscience que les habitants de ces régions défavorisées sont des hommes au même titre que chacun de nous ? Avec leur dignité et leurs aspirations à ou mieux-être.

Puisque nous en sommes au chapitre de l'alimentation, pourrivions-t-on les méprises européennes utilisent de moins en moins de beurre pour la cuisine parce que les margarines sont moins chères. Pendant ce temps, des tonnes de beurre sont stockées et se perdent... (avouons-le !) et les millions de paysans africains, qui sont de petits producteurs d'arachides, de noix de karité et autres oléagineux, vendent leurs produits à des prix ridiculement bas (2 F le double-décalitre d'arachides). Si les Européens acceptaient de payer cher leur consommation des produits tropicaux qui ont coûté tant de sueur, ils n'auraient peut-être pas la douce satisfaction d'avoir distribué des aumônes aux pauvres, mais la justice serait sauve ! Le prix de revient des margarines s'en trouverait peut-être un peu modifié, mais qui pourrait s'en plaindre ? Les stocks de beurre s'en trouvent au lieu de se perdre ! Le revenu des paysans africains leur permettrait alors de se procurer du lait en poudre dont ils ont besoin pour eux-mêmes et pour leurs enfants. La sécheresse du climat ne permet pas aux vaches des pays tropicaux de fournir plus de deux litres de lait par jour !...

Que deviendront les pays équatoriaux leurs forêts ?

Le plan Mansholt préconise le reboisement des terres non utilisées pour la culture. Que vont devenir les pays équatoriaux avec leurs forêts ? Ce n'est pas en Afrique que ces bois sont facilement utilisables : les termites en font leur affaire. Les termites ne dévorent pas le ciment, mais rendu à pied-d'œuvre, le ciment européen vaut 18 F le sac. Je ne pense pas que le revenu annuel d'un foyer de paysans voltaïques dépasse beaucoup 100 F français et beaucoup ne peuvent l'atteindre.

Le monde est devenu tout petit, dit-on, les moyens de communication sont si faciles ! Oui, mais il est encore trop grand pour que d'ici, nous nous rendions compte de ce qui se passe là-bas. Il y avait à la fin de 1967 environ 39 000 travailleurs noirs en France et le nombre ne cesse d'augmenter ; ils balaient les rues de nos grandes villes et, la nuit, ils s'entassent dans les cales ou les greniers que les Blancs ont la condescendance de leur louer au prix fort. Comprenons vraiment à l'abolition de l'esclavage ?

D'où viennent ces Africains noirs ? S'ils veulent le dire, ils avoueront que leur famille habite un petit village du Mali ou du Sénégal et qu'ils sont partis parce que leur Kalashnikov et le rotan se vendons mal. Qui achète Kalashnikov et le rotan de notre ancienne Afrique occidentale ?

Je ne puis parler que des problèmes africains que je crois connaître un peu, mais ils se multiplient presque à l'infini et sous d'autres aspects en Asie, en Amérique et ailleurs, et nous, les Européens, nous y sommes pour quelque chose...

Beaucoup de gens bien intentionnés et de plus en plus nombreux pensent à ces problèmes du tiers-monde et désireraient leur apporter une solution humaine, mais charun pense à part soi qu'il n'y peut pas grand-chose.

Le journal crée l'opinion et l'opinion publique bien orchestrée peut changer la face du monde...

Si tous les journaux du monde, à commencer par les journaux français, voulaient se donner la main... peut-être que les plans, projets, Unions économiques et pactes commerciaux ne pourraient désormais voir le jour qu'en tenant compte des réalités humaines en Europe et dans le monde.

J.-M. — S.

(Suite de la page 5)

VOYAGEURS EU CHAUSSURES : *Le groupe de Bretagne du Syndicat corporatif national des voyageurs en chaussures a tenu son assemblée générale à La Gouesnière (Ille-et-Vilaine). La création de Tebbes rondes régionales entre fabricants, détaillants et représentants a été évoquée. Elle permettrait la confrontation des problèmes propres à chaque catégorie et jetèrent une meilleure compréhension.*

SYNDICATS AGRICOLES : *Une délégation syndicale de l'Ouest a été reçue au ministère de l'Agriculture. Le représentant de la « surface de référence » par la surface minimum d'installation » (SMI), double de la précédente, qui sera employée dans le contrôle des aides versées pour l'attribution de l'IVD (indemnité viagère de départ) doit être effectif à partir du 20 juin. La délégation de l'Ouest a insisté pour que les nouvelles dispositions soient appliquées progressivement pour ce qui concerne l'IVD, mais qui soit maintenu un sérieux contrôle des cumuls.*

ACCIDENTS DE LA ROUTE : *Selon les statistiques de la gendarmerie pour le mois de mai 1969, la route a tué, en Ille-et-Vilaine, 29 morts et 191 blessés ; dans le Côtes-du-Nord, 7 morts et 159 blessés ; dans le Morbihan, 19 morts et 127 blessés ; dans le Finistère, 15 morts et 127 blessés, et, en Loire-Atlantique, 32 morts et 232 blessés. C'est donc, au total, 102 morts et 919 blessés qu'il faut compter pour la Bretagne.*

RADIO-TELEVISION REGIONALE

Chaque jour. — 6 h 30 : Information, chronique agricole ; 7 h 30 : Magazine de Bretagne ; 12 h : Emission sur Quimper-Ouest et Brest-Ville ; 12 h 30, 19 h 15 (19 h 30 le dimanche) : Journal parlé régional.

Dimanche 22 juin. — 13 h 30 : Ar Vretonted o Kouza Breizhoneg, emission en langue bretonne ; 14 h 30 : « choses et gens de l'Ouest ».

Lundi 23 juin. — 20 h 40 : « Prado », de Y.-M. Rudel ; « Le Quatuor de clarinettes de Rennes » ; « Poètes de l'Ouest ».

Mardi 24 juin. — 19 h 25 : « Devine qui vient dîner. »

Mercredi 25 juin. — 19 h 25 : Cœur des Celtes. »

Jeudi 26 juin. — 19 h 25 : « Les enfants d'abord », avec

les reportages d'O. Seveur et une adaptation de « Aucassin et Nicolette ».

Vendredi 27 juin. — 20 h 40 : « Carrefour des chansons » 22 h : « Parenthèses » (En direct de l'Intrepont).

Samedi 28 juin. — 19 h 25 : « Filles vos jeux. »

TELE-BRETAGNE

Chaque jour. — 19 h 25 : Actualités régionales.

Samedi 28 juin. — 13 h 30 : « En direct de la Maison de la culture d'Angers. »

FINISTÈRE

Au 15 septembre, un Centre médico-psychopédagogique *sera ouvert à Quimper pour le Sud-Finistère. Implanté dans le quartier de Penanrun, il groupera huit bâtiments préfabriqués, acquis et aménagés par la ville. Fonctionnant comme un dispensaire, pendant les heures normales de scolarité, il aidera les jeunes inadaptés, par un traitement approprié, à mieux s'adapter au milieu familial et scolaire sans les abstraire de ces milieux.*

QUIMPERLÉ. — *Les craintes du jour certains services fiscaux quitter la ville sont maintenant dissipées. Un immeuble où être édifié place Winston-Churchill où seront regroupées toutes les administrations fiscales de Quimperlé.*

SAINT-THEGONNEC. — *Au mois de novembre, une fabrique de chaudières à mazout était inaugurée. Pour répondre à une demande croissante, elle doit actuellement sortir une cinquième d'apparéils par jour. Et il lui faut procéder à l'embauche d'une cinquième de nouveaux ouvriers.*

THEGUNC. — *Le vieux presbytère a été démoli pour permettre la création d'un parking automobile. Il intégralement... ne se fait pas. La municipalité projette de lotir dans ce parking tout le terrain situé entre la mairie, le bureau des PTT et la COOP. Mais la Coopérative horticole est propriétaire de 150 m2 de ce terrain. Concord n'a pas se faire encore si par une demande de cession gratuite ni sur le prix de vente ou de location.*

THEGUENNEC. — *Les carrières de Trégarantec fournis sent du travail depuis onze années. Mais leurs douze employés viennent de recevoir un préavis de licenciement qui expire fin juillet : quatre ont déjà trouvé du l'embauche ailleurs. Les autres espèrent qu'une solution pourra être trouvée pour leur éviter le chômage.*

BREST. — *En trois jours, 2 156 personnes en sont présentées à l'hôtel de ville pour*

répondre à l'appel des Centres de transfusion sanguine. Un pourcentage très appréciable de jeunes a été constaté parmi les donneurs.

ILLE-ET-VILAINE

DINARD. — Le nouveau central téléphonique de Dinard vient d'être inaugurée. L'autocommutateur Siemens situé sur la place de la Poste datant de 1932 et il était équipé pour 1 300 lignes. Au 1er janvier 1969, il y avait 1 284 abonnés et 101 demandes étaient en instance. Les nouvelles installations implantées place Rochaid sont du type CP 400 équipé pour 2 000 lignes, mais susceptible d'en recevoir 10 000.

Au palais d'Emeraude, la Jeune Chambre économique de la région malouine avait organisé un dîner-débat sur le canton de Dinard, ses réalités, ses possibilités dans le cadre de l'aménagement du département et de la région. Des tables groupaient les agriculteurs, les industriels et commerçants, l'hôtellerie et le tourisme, l'urbanisme et l'équipement. En fin de dîner la synthèse des travaux a été faite avec le concours de tous les participants.

MORBIHAN

GUEMENE-SUR-SCORFF. — *A l'usine « Emballex », sur le terrain de la zone industrielle, les premières cuisses de dindonneaux sont sorties des moules. Bientôt, la production atteindre la cadence de 6 000 à 8 000 pièces à la journée. Pour le moment, l'étonnement porte sur la rapidité du montage de cette entreprise, puisque trois mois seulement se sont écoulés entre les premiers travaux d'installation et la mise en route.*

HOUAT ET HOEDIC. — *Une importante réunion s'est tenue pour envisager les aménagements à apporter à ces deux îles qui communiquent avec le continent à partir de Quiberon. Après Houat qui possède déjà le sien, Hoedic va bénéficier de la construction d'un port, à la fois pour la pêche et la plaisance ; déjà l'étude du projet est bien avancée. Un plan d'agrandissement des zones d'habitation sur ces îles va permettre de sauvegarder leur caractère particulier.*

LANGUIDIC. — *Le groupement des producteurs de porcs de la région de Languidic s'est réuni en assemblée générale. L'an dernier, la production commercialisée des 70 adhérents s'est élevée à 10 000 porcs.*

N° 380

Bretagne-Dimanche

Direction-Rédaction Administration
23, cours d'Albret-Paris, Pr.
Tél. 223-73-00

Abonnements (C. C. P. Banque Presse, Paris 19-68).
Un an : 35 F
6 mois : 18 F.
Etranger : un an : 36 F.
6 mois : 19 F.

Rédaction régionale : M. Raymond Lemoine, 22, rue St-Louis-le-Grand, Tél. : (99) 38-54-38.

Publicité :
Locale et régionale : S. P. 141 18, Rennes. Tél. : (99) 38-54-38.

Extra-locale : Régie Presse-Unia, 85, rue Faubourg-Poissonnière, Paris-9e. Tél. : 526-61-20.

Le directeur : Jean Gelamon

Imprimerie
Maison de la Bretagne Presse, 4, rue Bayard, Paris, 8e.

ANNONCES LÉGALES

(Suite de la p. 7)

harmonie aura été régulièrement publiée. Ce nouveau texte ne comporte par rapport au texte antérieur pas d'autres modifications que celles rendues nécessaires pour réaliser la mise en harmonie prescrite par la loi.

Sont notamment sans changement : la forme, la dénomination, le siège, la durée, l'objet et le capital de la Société, lequel demeure fixé à 6 000 francs, la Société entendant disposer du délai qui expirera le 31 mars 1972 soit pour porter ce capital au moins au montant minimal prescrit, soit pour se transformer en Société d'une autre forme.

III

Le regroupement des actions de la Société dans le cadre de la loi du 10 juillet 1964 et de son décret d'application du 5 avril 1965 sur la base d'une action nouvelle de 100 francs pour vingt actions anciennes de 5 francs en vue de ramener le nombre des actions de la Société de 1 200 à 60.

Fixé à 75 francs le prix de vente ou d'achat des rompus.

Accepté l'offre faite par M. l'abbé Pierre PERRIN, secrétaire trésorier, demeurant à l'Evêché 20, rue Richemont, à Vannes, l'un des actionnaires de la Société, de servir pendant un délai de deux ans au prix de 75 francs l'un, la contre-partie, tant à l'achat qu'à la vente des offres portant sur les rompus ou des demandes tendant à compléter le nombre des titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés.

Fixé au vingtième jour qui suivra l'insertion au Bulletin des annonces légales obligatoires de la décision de groupement, le point de départ du délai de deux ans imparti pour effectuer les opérations d'achat ou de vente des rompus, lesquelles devront être faites au siège de la Société, 12, rue Richemont, à Vannes.

Deux copies certifiées conformes des délibérations des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes dans les délais légaux.

Il est rappelé que la constitution de la Société a été publiée dans le journal d'annonces légales « L'ACTION BRETONNE », paraissant à Vannes numéro du 6 juillet 1910.

Pour extrait et mention,
Mᵉ BOUTEILLER.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Règlement judiciaire BLOINO

En exécution des dispositions de l'article 50 du décret du 22 décembre 1967, le greffier du Tribunal de Commerce de Vannes porte à la connaissance des intéressés que M. ROUBENNE, agréé à Vannes, syndic du règlement judiciaire de Mme Yvonne BLOINO, marchand forain de confection et chemiserie à Arradon, vient de déposer au Greffe l'état de vérification du passif.

Tout créancier vérifié ou porté au bilan est admis, pendant quinze jours à dater de l'insertion au **Bulletin Officiel des Annonces Commerciales** (qui va paraître prochainement), à formuler des contredits ou des réclamations au Greffe, par voie de mention sur l'état, soit par lui-même, soit par mandataire. Ce délai expiré, le Juge-Commissaire, sous réserve des contredits ou réclamations soumis au Tribunal, arrête définitivement l'état des créances.

Le Greffier,
J. EVENO.

Etude de Mᵉ LE BRIS, Notaire à BUBRY (56).

UNIQUE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ LE BRIS, notaire à Bubry, en date à Bubry du 10 juin 1969, enregistré à Lorient le 12 juin 1969, folio 29, n° 473/4, M. Louis-Marie LE FUR et Mme Célina LE MASSON, son épouse, commerçants, demeurant ensemble au bourg de Bubry, ont donné à bail à titre de location gérance à M. Marcel-Théophile LE FUR, hôtelier-restaurateur, et Mme Francine HELLEC, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Bubry, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS (avec licence quatrième catégorie) ET HOTEL-RESTAURANT-BALS, exploité à Bubry à compter du 1er janvier 1969, pour une durée de trois, six, neuf ans.

En vertu de ce contrat, M. et Mme Marcel LE FUR exploiteront ce fonds à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité, et M. et Mme Louis LE FUR, bailleurs, ne seront tenus à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par le gérant, et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers du locataire ou du gérant libre.

Pour unique insertion,
Mᵉ LE BRIS, notaire.

Etude de Mᵉ LE DUIGOU, Notaire à 56-MUZILLAC.

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Mᵉ Claude LE DIGOU, notaire à Muzillac, en date à Muzillac du 11 juin 1969, enregistré à Vannes, A. C. le 12 juin 1969, vol. 539, folio 23, bordereau 419/24, Mme Emilie-Jeanne-Marie LE NORMAND, commerçante, veuve de M. Alexis-Jean-Marie LE RAY, demeurant à Muzillac, quartier de Péneschus, rue de Bellevue, a donné à bail titre de location gérance à Mme Eugénie CHERITEL, sans profession, épouse de M. Emile LAQUERRE, demeurant route de Conleau, à Vannes, le fonds de commerce de « CAFE- RESTAURANT - MERCERIE » immatriculé au Registre du Commerce de Vannes sous le n° 60 A 687, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle l'achalandage et une licence de débit de boissons de quatrième catégorie y attachés le mobilier et matériel commercial servant à son exploitation, y compris l'usage du poste téléphonique et l'épicerie, sans marchandises, exploité quartier de Péneschus à Muzillac, à compter du 1er juillet 1969 pour une durée de trois années.

En vertu de ce contrat, Mme LAQUERRE exploitera ce fonds à ses risques et périls. En conséquence, Mme LE RAY n'assurera aucune responsabilité relativement à son exploitation.

Pour unique insertion,
LE DUIGOU, notaire.

Etude de Mᵉ A. EZVAN, notaire au FAOUET.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ EZVAN, notaire au Faouet, en date du 5 juin 1969, enregistré à Lorient (AC) le 11 juin 1969, folio 29, n° 462/13 :

Mme Marie-Anne LE MOING, sans profession, épouse de M. Jean-Marie LE FAUCHEUR, préposé des PTT, avec lequel elle demeure, 25, rue François-Le-Bris, à Lorient,

A cédé à Mme Marie-Joseph LE NY, sans profession, veuve de M. Louis-Pierre-Alexis EON, demeurant au Faouët, rue du Château,

Un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS (comprenant uniquement la licence de débit de boissons de 4ᵉ catégorie), précédemment exploité au Faouet (56), rue du Château, par Mme veuve LE MOING, gérante ledit fonds évalué à 600 000 F.

Entrée en jouissance le 5 juin 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la 2ᵉ insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Mᵉ EZVAN, notaire au Faouët, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion :
A. EZVAN.

Etude de Mᵉ Pierre LE DEAUT, Notaire à GOURIN (56).

Suivant acte reçu par Mᵉ LE DEAUT, notaire à Gourin, en date du 6 juin 1969, enregistré à Lorient, le 16 juin 1969, folio 29, numéro 480/3, M. Louis LE FLOCH et Mme Anne-Marie GUILLERME, son épouse, commerçants, demeurant ensemble à Gourin, rue Kergaravat, ont donné à bail, à titre de location-gérance, à M. Yves MONFORT, comptable, et Mme Liliane SCAVENNEC, son épouse, demeurant ensemble à « Port-Manech » en Névez, le fonds de commerce d'ALIMENTATION GENERALE exploité à Gourin, rue Kergaravat, à compter du 1er juillet 1969, pour une durée de 3 ans.

En vertu de ce contrat, M. et Mme MONFORT exploiteront ce fonds à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité et les bailleurs ne seront tenus à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par les gérants et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers des locataires.

Pour unique insertion,
LE DEAUT, notaire.

Etude de Mᵉ BOUTEILLER Yves, notaire à VANNES.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ Yves BOUTEILLER, notaire à Vannes, en date à Vannes du 10 juin 1969, enregistré AC le 16 juin 1969, vol. 639, f° 23, bord. 429/29 :

M. SOUCHARD Pierre-Edouard et Mme ISNARDI Arlette-Madeleine, son épouse, commerçants demeurant à Plaisance-en-Saint-Ave, ont cédé à M. GIRAUDOT Michel-Louis et Mme LE COZ Marie-France, son épouse, commerçants demeurant à Mousterain-en-Séné, le fonds de commerce de NOUVEAUTES, LINGERIE, BONNETERIE exploité à Vannes, 12, rue de la Monnaie, moyennant le prix de : 75 000 F.

Entrée en jouissance le 15 juillet 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Mᵉ Yves BOUTEILLER, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion :
Y. BOUTEILLER.

29 FINISTÈRE

Etude de Mᵉ LE CORRE, Notaire à LESNEVEN.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ LE CORRE, notaire à Lesneven, le 20 mai 1969, enregistré à Brest (2ᵉ AC) le 23 mai 1969, folio 92, bordereau 496-10, M. Baptiste-Joseph-Philomène COAT, camionneur, et Mme Célina-Marie-Jeanne LE ROY, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à « Croachou Berr » en Le Folgoët, ont cédé à M. Jean-François-Marie MEVEL, camionneur, époux de Mme Anne-Marie LE HER, demeurant à Lesneven, rue de Verdun, la moitié indivise du fonds de commerce de TRANSPORTS PUBLICS DE MARCHANDISES exploité à Lesneven, rue de Verdun, évalué à 8 750 F. Entrée en jouissance le 1er mai 1969. Cette cession entraînant la dissolution définitive de la Société en nom collectif « MEVEL ET COAT ».

Oppositions reçues en l'étude de Mᵉ LE CORRE, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion,
F. LE CORRE.

Etude de Mᵉ MANCIER, Notaire à BREST, 36, rue Jean-Macé

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ MANCIER, notaire à Brest, en date à Brest du 27 mai 1969, enregistrée à Brest 1ᵉʳ AC le 3 juin 1969, folio 62, bordereau 264/15, Mme Marie TROMEUR, commerçante, demeurant à Brest, 19, rue Bruat, veuve de M. Maurice LE JOLIS, et M. Alain LE JOLIS, métreur, et Mme Marie-Ange FLOCH, son épouse, demeurant ensemble à Rennes, 37, avenue Gaston-Berger, ont cédé à M. André PERROT, cordonnier, et Mme Claude CHARBONNIER, son épouse, demeurant à Brest, 4, rue Turenne, le fonds de commerce de « DROGUERIE, BIMBELOTERIE », exploité à Brest, 19, rue Bruat, évalué à 30 000 F (marchandises non comprises). Entrée en jouissance le 1ᵉʳ juin 1969.

Opposition reçues à peine de forclusion, en l'étude de Mᵉ MANCIER, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion,
R. MANCIER.

Etude de Mᵉ Louis COLCANAP, notaire à BREST

« PONTCARRAL »

Société anonyme régie par la loi du vingt-quatre juillet mil neuf cent soixante-six et le décret du vingt-trois mars mil neuf cent soixante-sept sur les Sociétés commerciales au capital de (150 000 F) cent cinquante mille francs, siège social, 26, rue Jean-Jaurès, à Brest (Finistère).

DEUXIEME AVIS D'APPORT

Aux termes d'un acte reçu par Mᵉ Louis COLCANAP, notaire à Brest, le trois juin mil neuf cent soixante - neuf, enregistré à Brest, 1ᵉʳ Actes Civils, le quatre juin mil neuf cent soixante-neuf, folio 62, bordereau 267/16, contenant les statuts de la Société « PONTCARRAL » ci-après désignée.

Mme Juliette ARRIGO, commerçante, veuve en premières noces et non remariée de M. Charles VIDAL, demeurant à BREST, rue de la 2ᵉ-DB, n° 14, a apporté en toute propriété et jouissance avec effet de l'apport à compter du trois juin mil neuf soixante-neuf.

A la société « PONTCARRAL », Société anonyme au capital de cent cinquante mille francs dont le siège est à Brest, 26, rue Jean-Jaurès,

Un fonds de commerce de LINGERIE, CHEMISERIE, BONNETERIE, ARTICLES D'ENFANTS, exploité à Brest, 26, rue Jean-Jaurès, par Mme veuve VIDAL, pour lequel elle est inscrite au registre du commerce de Brest sous le n° 59 A 348, ledit fonds identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro 734 290 191 255 consistant en :

— L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés,

— Et le droit au bail des locaux situés à Brest, 26, rue Jean-Jaurès, où s'exploite ce fonds.

Evalué cinquante mille francs.

Cet apport a été effectué moyennant l'attribution de cinq cents actions de cent francs chacune, entièrement libérées de la Société « PONTCARRAL » sus-désignée.

Les créanciers de l'apporteur auront un délai de dix jours à partir de la dernière des publications prescrites par la loi pour faire la déclaration de leurs créances en l'étude de Mᵉ COLCANAP, notaire à Brest, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième avis,
Mᵉ COLCANAP, notaire.

Etude de Mᵉ COTTEN, Notaire à BANNALEC (29 S)

PREMIERE INSERTION

Aux termes d'un acte reçu par Mᵉ COTTEN, notaire à Bannalec (Finistère) le 24 mai 1969, enregistré à Quimperlé, le 11 juin 1969, folio 73, numéro 310/2 contenant : Donation à titre de partage anticipé par M. Alain-Joseph-Marie JEGOU, carrossier, et Mme Anne-Marie LE BOURHIS, son épouse, demeurant à « Pont Chlaon » en Le Trevoux, au profit de ses trois enfants, il a été attribué à M. Léon-Joseph-Bertrand JEGOU, carrossier, époux de Mme Denise PEZENNEC, demeurant à « Pont Chalon » en Le Trévoux, un FONDS ARTISANAL DE REPARATION DE CARROSSERIE AUTOMOBILE exploité au lieudit « Pont Chalon » en Le Trevoux comprenant les éléments incorporels, le matériel et les marchandises. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux en l'étude de Mᵉ COTTEN, notaire à Bannalec, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion,
Y. COTTEN.

Etude de Mᵉ A. CHAPEL, Avoué, 21, place Cornic, à MORLAIX.

REPRISE DE VIE COMMUNE

Aux termes d'un acte reçu par Mᵉ Yves HERVE du PENHOAT, notaire à Morlaix, en date du 20 mai 1969, enregistré, M. Jean-Marie MIRONET et Mme Anna-Marie LE ROY, son épouse, demeurant 16, place Cornic, à Morlaix, ont déclaré avoir repris la vie commune, à la suite d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance de Morlaix, le 12 octobre 1966, qui avait prononcé entre eux la séparation de corps, mais qu'ils demeureront soumis au régime de la séparation de biens.

Pour extrait,
A. CHAPEL.

Etude de Mᵉ Yves JAMAULT, notaire à BREST

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu par Mᵉ JAMAULT, notaire à Brest, le 30 mai 1969, il a été constitué, sous la dénomination sociale « SOCIETE ARMORICAINE D'OUTILLAGE SPECIALISE », en abrégé « SAOS », une Société à Responsabilité limitée au capital de CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, siège à Brest, zone industrielle de Kergonan, ayant pour objet, en tous pays : La vente en gros, demi-gros et à la Commission, la fabrication, le montage et la révision d'outillage pour l'automobile et l'industrie en général.

La durée de la Société, qui prendra cours à compter de son immatriculation au Registre du Commerce de Brest, expirera le trente et un octobre 2019, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux statuts.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire, tous intégralement versés dans la Caisse sociale.

Le capital social est divisé en 1 500 parts de 100 F chacune, numérotées de 1 à 1 500, entièrement libérées et intégralement réparties entre les associés, proportionnellement à leurs apports respectifs.

La Société est gérée par une ou plusieurs personnes physiques, associés ou non, nommées par décision collective des associés ; le gérant, ou chacun d'eux s'ils sont plusieurs, jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes relatifs à son objet.

Les associés ont décidé de ne nommer qu'un seul gérant de la Société, en la personne de M. André FICHOU, associé, directeur commercial demeurant à Brest, 1, rue de l'Aber-Ildut.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce de Brest.

Pour avis :
Y. JAMAULT,
notaire.

Etude de Mᵉ Yves JAMAULT, Notaire à BREST.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu par Mᵉ JAMAULT, notaire à Brest, le 16 juin 1969, il a été constitué, sous la dénomination sociale « SOCIETE D'ARCHITECTURE, RECHERCHE TECHNIQUE ET ENGINEERING » (SARTI), une Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 F, siège à Brest, 142, route de Paris, ayant pour objet, en tous pays, la création, l'exploitation et la mise en valeur de tous bureaux d'études dont l'activité principale consistera en l'établissement de tous plans de constructions immobilières utiles à l'édification d'immeubles par l'emploi de tous matériaux. Le calcul et la vérification des résistances des matériaux à utiliser pour l'application du plan retenu par le maître d'œuvre. La recherche, la présentation et l'établissement de tous modèles, simples, ordonnés ou coordonnés, la préfiguration de décors esthétiques, le calcul et les données de toutes dimensions nécessaires à une édification immobilière ainsi qu'à l'occupation effective des bâtiments édifiés. L'étude et le dessin de tous aménagements intérieurs et extérieurs, soit d'accès, ou d'urbanisme, par plans d'ensemble ou individuels. La surveillance des travaux et la vérification de tous mémoires.

La négociation et la mise en valeur de tous les travaux d'études correspondant à l'objet principal ci-dessus défini ainsi qu'à toutes autres études, recherches de plans et dessins pouvant avoir des relations connexes, directes ou indirectes, à l'activité principale de l'objet social.

La durée de la Société, qui prendra cours à compter de son immatriculation au Registre du Commerce de Brest, expirera le 31 décembre 2019, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux statuts.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire, tous intégralement versés dans la caisse sociale.

Le capital social est divisé en 300 parts de 100 francs chacune, entièrement libérées et intégralement réparties entre les associés, proportionnellement à leurs apports respectifs.

La Société est gérée par une ou plusieurs personnes physiques, associées ou non, nommées par décision collective des associés ; le gérant, ou chacun d'eux s'ils sont plusieurs, jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes relatifs à son objet.

Les associés ont décidé de nommer comme premiers gérants, pour agir ensemble ou séparément, Monsieur Pierre René Jean Marie SIMOTTEL, Agent Immobilier, demeurant à Brest, 28, rue de Denver et Monsieur Charles CORTELLARI, Chef d'Agence, demeurant à Brest, 40, rue Sébastopol.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce de BREST.

Pour Avis
Y. JAMAULT
Notaire

ANNONCES LÉGALES

Etude de Mᵉ Robert MANCIER, notaire à BREST, 36, rue Jean-Macé.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ MANCIER, notaire à Brest, en date à Brest des 9 et 10 juin 1969, enregistré à Brest 1ᵉʳ AC le 17 juin 1969, f° 64, bord. 288/7 :

M. Louis-Joseph-Marie LE FUR, demeurant à Landerneau, rue Paul-Doumer, n° 18,

A cédé à Mme Berthe-Yvonne-Marie PIBOULEAU, demeurant à Brest, route de Guilers, n° 114, veuve en premières noces, non remariée de M. Louis CYMES,

Le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS de quatrième catégorie, exploité à Brest, rue Pierre-Loti, n° 2.

Moyennant le prix de : 8 000 F.

Entrée en jouissance le 15 juin 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Mᵉ MANCIER, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion :
R. MANCIER.

Etude de Mᵉ Robert JEANNE, avoué à BREST, 18, rue Traverse.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

D'une requête présentée par M. Jean-Félix GENEE, directeur départemental du Crédit Foncier de France, et Mme Madeleine-Anne-Marie MENOUD, sans profession, son épouse, demeurant ensemble au Relecq Kerhuon (Finistère), route de la Corniche, résidence Kerscaven, le 17 juin 1969, il appert que les époux ont saisi le tribunal de grande instance de Brest aux fins d'homologation d'un acte au rapport de Mᵉ HEVIN, notaire à Brest, du 3 juin 1969, aux termes duquel ils déclarent adopter le régime de la communauté universelle établie par l'article 1 526 du Code civil.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné :
R. JEANNE, avoué.

Etude de Mᵉ LE CORRE, Notaire à LESNEVEN.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ Fernand LE CORRE, notaire à Lesneven, du 28 mai 1969, enregistré à Brest 2ᵉ AC le 12 juin 1969, case 3, bordereau 568, M. Denis JAN, boucher charcutier, et Mme Anne - Marie LE GUEN, son épouse, demeurant ensemble à Lesneven, 7, rue Duguesclin, ont fait donation à Mme Françoise JAN, épouse de M. Alain-Jean-Joseph LE GOARANT, demeurant à Lesneven, 12, rue Général-de-Gaulle, de la moitié indivise d'un fonds de commerce de BOUCHERIE-CHARCUTERIE, VOLAILLES ET PLATS CUISINES, exploité à Lesneven, 12, rue Général-de-Gaulle, évalué à 60 000 F. Entrée en jouissance le 1ᵉʳ avril 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Mᵉ LE CORRE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion,
F. LE CORRE.

Etude de Mᵉ Fernand LE CORRE, notaire à LESNEVEN.

Constitution de la Société « Even-Viande », S. A. R. L. au capital de 40 000 F. Siège social : Lesneven, 12, rue Général-de-Gaulle.

Suivant acte reçu par Mᵉ LE CORRE, notaire à Lesneven, le 28 mai 1969, enregistré à Brest 2ᵉ AC, le 12 juin 1969, bordereau 568, C. 3, il a été constitué entre :

1. M. Denis JAN, boucher-charcutier, époux de Mme Anne-Marie LE GUEN, demeurant à Lesneven, 7, rue Duguesclin ;

2. Et Mme Françoise JAN, employée de boucherie, épouse de M. Alain-Jean-Joseph LE GOARANT, demeurant à Lesneven, 12, rue Général-de-Gaulle,

Une Société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale « Even-Viande » ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de BOUCHERIE-CHARCUTERIE, VOLAILLES ET PLATS CUISINES, et d'une manière générale, toutes les opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité.

Le siège social a été fixé à Lesneven, 12, rue Général-de-Gaulle.

La durée de la Société est fixée à 60 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et expirera le 1ᵉʳ avril 2029, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Les associés ont fait apport en nature, par moitié indivise, d'un fonds de commerce de BOUCHERIE-CHARCUTERIE, VOLAILLES ET PLATS CUISINES leur appartenant et exploité à Lesneven, 12, rue Général-de-Gaulle, immatriculé à l'INSEE sous le numéro 694-29-124-0-002, avec les éléments incorporels, le mobilier, agencement, matériel, marchandises, créances commerciales, espèces en caisse et en banque pour leur valeur de bilan de ...... 215 662,13 F

Grève d'un passif commercial de ...... 175 662,13 F

De sorte que l'apport net est de ...... 40 000,00 F

Le capital social a été fixé à 40 000 F divisé en 400 parts de 100 F chacune, entièrement souscrites et libérées, qui ont été réparties par moitié entre les associés.

La Société est gérée et administrée par M. Alain-Jean-Joseph LE GOARANT, demeurant à Lesneven, 12, rue Général-de-Gaulle, jusqu'au 1ᵉʳ avril 1979.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers, pour contracter au nom de la Société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social et sans limitation à compter du 1ᵉʳ avril 1969.

La Société sera immatriculée au registre de commerce de Brest.

Pour avis et insertion,
Mᵉ LE CORRE, notaire.

Premier avis d'apport. L'insertion qui précède tient lieu de premier avis d'apport.

Les créanciers des apporteurs du fonds de commerce auront un délai de dix jours à compter de la dernière en date des insertions légales, pour faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Mᵉ LE CORRE, notaire.

Pour premier avis,
Mᵉ LE CORRE, notaire.

Etude de Mᵉ LE GAC, notaire à POULLAOUEN.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ LE GAC, notaire à Poullaouen, en date à Poullaouen du 5 juin 1969, enregistré à Carhaix-Plouguer le 11 juin 1969, bord. 317, n° 4, Mme Marie - Louise - Joséphine SAMSON, veuve non remariée de M. Jean-Marie BERTHELOT, demeurant à Carhaix-Plouguer, allée des Peupliers ; M. Gabriel-Théophile-Vincent BERTHELOT, électricien, et Mme Marie-Rose-Eugénie WILTGEN, son épouse, demeurant ensemble à Lardy (Essonne), 30, Grande-Rue, ont cédé à M. François-Auguste-Marie BRABANT et Mme Nicole SAINT-JALMES, son épouse, demeurant ensemble à Carhaix - Plouguer, 26, rue des Martyrs, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS de 4ᵉ catégorie, exploité à Carhaix-Plouguer, 26, rue des Martyrs, dit « P'TIT BAR », évalué à 30 000 F. Entrée en jouissance le 1ᵉʳ mars 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Mᵉ LE GAC, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion :
J. LE GAC.

35 ILLE-ET-VILAINE

DEUXIEME INSERTION

Aux termes d'un acte SSP fait à Rennes le 14 mai 1969, enregistré à RENNES, le 20 mai 1969, vol. 648-100, n° 494/13, reçu 50 F,

M. Armand BEAUJOT, transports, 7, rue Kléber, RENNES-35,

A vendu à :

M. André LECOMTE, transports, SAINT-PAIR par TROARN-14,

Une partie de fonds de commerce de transports publics de marchandises matérialisée par une licence de classe B modèle n° 11, avec les éléments corporels et incorporels correspondants.

Moyennant le prix de DIX-SEPT MILLE FRANCS, ci 17 000 F.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la dernière et présente insertion et seront reçues au domicile de la S. A. Transports service, 21, avenue Maréchal-Foch, 44-La Baule, nommé séquestre des fonds.

Pour deuxième insertion.

PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Direction des Affaires départementales et des Finances Troisième Bureau

Chemins départementaux

Enquête d'utilité publique

C. D. 26

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE

Le Préfet de la Région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, ensemble le décret n° 59-701 du 6 juin 1959 portant règlement d'administration publique sur les procédures d'enquête, et notamment son titre Iᵉʳ ;

Vu le décret n° 66 775 du 11 octobre 1966 ;

Vu la liste des commissaires enquêteurs publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le projet relatif à la rectification du tracé du chemin départemental 26 et l'aménagement du carrefour qu'il forme au lieudit « Les Forges » avec la V.C. 3, sur le territoire de la commune de Saint-Christophe-des-Bois ;

Vu les pièces du dossier transmis par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussée pour être soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette opération ;

ARRETE

Article Premier. — Il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Christophe-des-Bois à une enquête sur l'utilité publique du projet de rectification du tracé du C. D. 26 et l'aménagement du carrefour qu'il forme au lieudit « Les Forges » avec la V. C. 3.

Article 2. — Est désigné en qualité de commissaire enquêteur M. GUEGUEN Marcel, domicilié à Saint-Aubin-du-Cormier.

Article 3. — Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Saint-Christophe-des-Bois pendant quinze jours consécutifs, du 30 juin 1969 au 17 juillet 1969 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles, c'est-à-dire en principe les jours ouvrables, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie.

Article 4. — A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire et transmis dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur qui adressera l'ensemble accompagné de ses conclusions au préfet d'Ille-et-Vilaine dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 5. — Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la mairie susvisée et publié par tous autres procédés en usage dans la commune. Il sera en outre inséré en caractères apparents dans l'un des journaux publiés dans le département. Ces formalités devront être effectuées avant le 30 juin 1969 et justifiées par un certificat du maire et un exemplaire du journal qui seront annexés au dossier de l'enquête.

Article 6. — Une ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le maire de Saint-Christophe-des-Bois, au directeur départemental de l'équipement et au commissaire enquêteur, pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Rennes, le 11 juin 1969.
Le Préfet,
Pour le préfet
et par délégation :
Le secrétaire général,
M. GONZALVO.

Etudes de Mᵉ DU PLESSIS DE GRENEDAN, Avoué demeurant à SAINT-MALO, 1, rue Toullier ; Mᵉ BOUGIE, Avoué à SAINT-MALO, 2, place Brevet

VENTE PAR LICITATION SUR BAISSE DE MISE A PRIX

Le jeudi 10 juillet 1969, à 14 h, à l'audience des criées du tribunal de grande instance de Saint-Malo, au Palais de Justice de Saint-Malo, sis place Saint-Aaron, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles suivants :

DESIGNATION :

Commune de Hirel, lieudit « Le Bout-de-la-Ville ».

Sur une parcelle de terrain sise à Hirel en Vilde-La-Marine, en nature de jardin au lieudit « Le Bout-de-la-Ville », section C, n° 41, pour une contenance de 4 ares 75 centiares, une maison genre HLM type 3 A, composée de :

— En sous-sol : d'un garage avec cave ;

— D'un étage comprenant : deux chambres, une salle de séjour, une cuisine, une salle d'eau et w.-c.

Ledit immeuble ayant vue sur la mer.

Mise à prix : 60 000 F.

Les acquéreurs pourront se faire substituer, s'ils remplissent les conditions d'attribution, auprès de la Société anonyme de CREDIT IMMOBILIER URBAINE ET RURALE DE LA COTE D'EMERAUDE, en vue d'obtenir la continuation du prêt de 24 000 F accordé aux époux BRISOU.

Cette vente a été ordonnée par jugement du tribunal de grande instance de Saint-Malo du 9 janvier 1969 et par autre jugement du 20 mars 1969.

Rendu contradictoirement entre Mme Hélène JEANNE, née le 10 octobre 1916 à Combourg, épouse divorcée en premières noces de M. ROME, et en secondes noces de M. Joseph BRISOU, demeurant actuellement à Lisieux, 21, rue du Docteur-Le-Signe, chez M. et Mme Henri ROME, de nationalité française.

Demanderesse

Ayant Mᵉ du PLESSIS DE GRENEDAN, pour avoué.

Et M. Joseph BRISOU, époux divorcé de Mme Hélène JEANNE, né le 28 septembre 1922, à Plerguer, de nationalité française, demeurant à Carouge-en-Plerguer.

Défendeur

Ayant Mᵉ BOUGIE pour avoué.

Ainsi et tel que ledit immeuble existe, s'étend et comporte avec toutes circonstances et dépendances, sans exception ni réserve, outre les clauses et conditions du Cahier des Charges dressé par Mᵉ du PLESSIS DE GRENEDAN, avoué et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, où l'on peut en prendre connaissance sans frais.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.

L'avoué poursuivant la vente :
G. du PLESSIS DE GRENEDAN.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mᵉ du PLESSIS DE GRENEDAN, avoué ; à Mᵉ BOUGIE, avoué au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, où est déposé le Cahier des Charges.

Aux termes d'un acte SSP fait à Ifs les 15 avril et 5 mai 1969, enregistré à Caen le 16 mai 1969, bordereau 86, numéro 11, M. Louis HUARD, transports, rue Pasteur à Louvigné-du-Désert, a donné en location-gérance pour la durée d'une année à compter du 15 avril 1969, à M. Pierre MARESCOT, transports, hameau de Bras, Ifs (14), une partie du fonds de commerce de transports matérialisée par une licence zone longue de classe A avec les éléments correspondants.

Cette location est faite en conformité des lois et décrets en vigueur sur les locations de fonds de commerce de Transports publics.

Pour insertion unique.

Aux termes d'un acte SSP fait à Larmor-Plage le 26 mai 1969, enregistré à Lorient le 5 juin 1969, fodo 50, numéro 99/1, Mme Marie LAVIGNE, transports, 218, rue de Saint-Malo, Rennes, a donné en location-gérance pour la durée d'une année à compter du 26 mai 1969, à la Société des transports Le Squere Frères et Cie, route de Kerguelen, Larmor-Plage, 56, une partie de fonds de commerce de TRANSPORTS matérialisée par une licence zone longue classe B avec les éléments correspondants.

Cette location est faite en conformité des lois et décrets en vigueur sur les locations de fonds de commerce de Transports publics.

Pour insertion unique.

Aux termes d'un acte SSP fait à La Chapelle-Basse-Mer le 29 avril 1969, enregistré à Nantes le 2 mai 1969, bordereau 89, numéro 35, Mme Marie LAVIGNE, transports, 218, rue Saint-Malo, Rennes, a donné en location-gérance pour la durée d'une année à compter du 1ᵉʳ mai 1969, à M. Jean BONDU, transports, La Chapelle - Basse - Mer (44), une partie de fonds de commerce de transports matérialisée par une licence zone longue classe B avec les éléments correspondants.

Cette location est faite en conformité des lois et décrets en vigueur sur les locations de fonds de commerce de Transports publics.

Pour unique insertion.

Aux termes d'un acte SSP fait au Chatellier les 3 et 21 mai 1969, enregistré à Fougères le 3 juin 1969, fol. 527, bord. 133/3, case 25, M. Francis COS, transports, 25, boulevard des Talards, Saint-Malo, a donné en location gérance pour la durée d'une année à compter du 3 mai 1969, à M. Jean DESPAS, transports, Le Chatellier près Fougères, une partie du fonds de commerce de TRANSPORTS matérialisée par une licence zone longue classe B, avec les éléments correspondants.

Cette location est faite en conformité des lois et décrets en vigueur sur les locations de fonds de commerce de transports publics.

Pour insertion unique.

SOCIETE IMMOBILIERE DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES

Société anonyme
au capital de 600 F
Siège à Paris :
128, boulevard de Courcelles
transféré à Rennes (I.-et-V.)
Contour de la Motte, n° 3
RC Paris 60 B 5690

I

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 mai 1968, le siège social a été transféré de Paris, 128, boulevard de Courcelles (17ᵉ arr.), à Rennes (Ille-et-Vilaine), contour de la Motte, n° 3, et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt relatif à ce transfert de siège a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Paris, le 22 juillet 1968, n° 20 198.

Et l'insertion y relative a paru dans le journal d'annonces légales « Affiches Parisiennes », feuille n° 144 des 27, 28, 29, 30 juillet 1968.

En raison de ce nouveau siège social, la SOCIETE IMMOBILIERE DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES sera immatriculée au registre de commerce de Rennes.

II

La Société anonyme dénommée « SOCIETE IMMOBILIERE DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES » a été constituée ainsi qu'il résulte :

— De ses statuts établis suivant acte SSP en date à Paris du 28 juillet 1938 demeuré annexé à l'acte de déclaration de souscription et versement ci-après énoncé ;

— D'un acte reçu par Mᵉ Jean KASTLER, notaire à Paris, le 3 août 1938, contenant la déclaration de souscription et versement du capital social souscrit en numéraire ;

— Et des délibérations des deux assemblées constitutives en date, la première du 3 août 1938, et la seconde du 10 août 1938, dont les procès-verbaux ont été déposés aux minutes dudit Mᵉ KASTLER, notaire, par acte du 13 août 1938.

Ses statuts ont été modifiés suivant délibération d'assemblée extraordinaire du 21 avril 1941, dont le procès-verbal a été déposé aux minutes de Mᵉ KASTLER, notaire susnommé, à la date du 3 août 1943.

Son capital est de 600 F divisé en 120 actions de 5 F chacune entièrement libérées, dont 60 actions n° 1 à 60 sont représentatives d'apports en nature d'immeubles à usage d'écoles, situés au bourg de Saint-Sulpice-des-Landes (Ille-et-Vilaine), effectués à la constitution de la Société, et 60 actions, n° 61 à 120, ont rémunéré des apports en numéraire.

Son objet est :

L'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la prise à bail, la location à court ou à long terme de tous immeubles situés dans le département de l'Ille-et-Vi-

Suite p. 14

ANNONCES LÉGALES

Suite de la p. 13

[illegible]

Etude de Me LEFEUVRE, Notaire à RENNES

PREMIÈRE INSERTION

[illegible]

Pour première insertion, Me LEFEUVRE.

Etude de Me BAGOT, Notaire à RENNES, 5, rue d'Orléans.

[illegible]

Etude de Me CHAPRON, notaire à DINAN (C.-du-N.)

[illegible]

CONSTITUTION

[illegible]

Pour extrait, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

[illegible]

Pouvoirs du Conseil d'Administration :

Il est rappelé qu'à l'égard des tiers, le Conseil d'administration est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi et les statuts est de sa compétence.

Commissaire aux Comptes :

Titulaire : M. Jean-Baptiste LE RIGOLEUR, demeurant à Rennes,

[illegible]

AVIS

[illegible]

BANQUE NATIONALE DE PARIS

[illegible]

Ces sommes seront mises en paiement le 1er juillet prochain sous déduction de la retenue à la source pour des montants nets respectifs de 0,99 F et 1,76 F.

LOURDES
15, rue Basse - Tél. 94-27-31
HOTEL
CROIX DU PÉRIGORD
Pris pour familles et groupes
Se recommander du journal

mode

VACANCES-PLAGE

LE début de juin maussade n'empêche pas le soleil de se montrer et les petites tempêtes qui ont agité jusqu'à la Méditerranée se calmeront. Juillet est proche et voici les vacances.

Les maillots de bain une pièce ou deux pièces se porteront toujours pour le bain ; ils sont en optel, lycra ou hélanca ,séchant en quelques instants.

On verra cette année moins de noir et de marine, mais des couleurs vives, unies ou fantaisie, qui mettent en valeur le bronzage.

La nouveauté depuis quelques années, c'est la mini-robe ou la combinaison-sur-maillot, en éponge, que l'on porte pour jouer ou lire sur la plage.

Les ensembles bermuda ou pantalon de jersey et tunique-polo se font beaucoup pour la promenade.

On a gardé la mode du dropnyl ou du coton glacé marine et blanc, brun et blanc, vert et blanc, à impression « tahitienne », qu'on porte en chemisette, en bermuda. C'est frais, jeune et pas cher.

Pour le bateau, les parkas à capuche sont très indiqués.

Pour les draps de bains ou de plage, nous avons noté chez Agalys, un éponge au motif « vagues » et « mouettes », « aquarium » aussi (des bulles contenant chacune un poisson) dans le mariage en vogue du marine et du rouge et d'autres — Springmaid — éclatants de couleurs.

Geneviève LAINE.

Bermuda tahitien en Dropnyl marine et blanc (29 F) et... un bateau gonflable à la taille de Mare (100 F). Esders à Paris et Lyon (par correspondance).

Élections : chiffres
Le 2e tour dans les départements

LE rideau est tombé sur cette deuxième élection présidentielle au suffrage universel qui, jusqu'à son dénouement, aura passionné les Français par l'âpreté des deux finalistes à défendre leur cause.

Une fois encore, les sondages se sont avérés sérieux et le résultat n'a donc réservé aucune surprise : M. Pompidou l'a emporté en métropole avec 57,58 % des voix contre 42,42 % à M. Poher, sur les suffrages exprimés. Par rapport aux électeurs inscrits, ils obtiennent respectivement 37,17 et 27,37 %.

La grande inconnue de ce scrutin, après la consigne du PCF, était l'importance des abstentions. La moyenne, toujours en métropole, est passée, d'un tour à l'autre, de 21,80 à 30,94 %. Ce score, depuis la Libération, et sans aucun mot d'ordre, a été battu deux fois : au référendum constitutionnel du 13 octobre 1946 (31,2 %) et au premier tour des législatives du 18 novembre 1962 (31,3 %).

Le record est détenu, avec 49,68 %, par la Seine-Saint-Denis, seul département où M. Duclos était arrivé en tête au premier tour. Dépassent également les 40 % : le Val-de-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Var. Dans 34 départements, les abstentions varient de 30 à 40 %, notamment la Corse (39,77 %), les Hauts-de-Seine (37,70 %), le Val-d'Oise (39,44 %).

En province, ce sont le Tarn et le Lot où les abstentions sont les plus faibles : 19,19 et 19,47 %.

Ainsi donc il est prouvé que le mot d'ordre communiste n'a pas été unanimement respecté. Mais parmi ceux qui sont allés voter il faut noter qu'un assez grand nombre ne se sont prononcés ni pour l'un ni pour l'autre des candidats. Aussi cela explique le nombre élevé, par [illegible]

M. Pompidou : Un gain de 922 761 suffrages

[illegible]

M. Poher : En tête dans huit départements

[illegible]

56,88 %, comme M. Mitterrand, mais celui-ci avait alors recueilli 65,24 %.

Le président intérimaire récupère, par rapport à 1965, sur le candidat gaulliste, un seul département, le Loir-et-Cher, mais doit lui en abandonner 17 : Allier, Basses-Alpes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gard, Hérault, Isère, Lot, [illegible]

Bernard COURTABESSIS

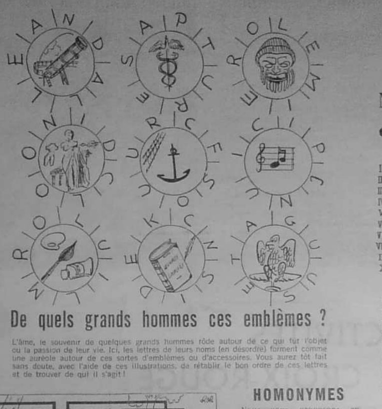

De quels grands hommes ces emblèmes ?

L'âme, le souvenir de quelques grands hommes rôde autour de ce qui fut l'objet ou la passion de leur vie. Ici, les lettres de leurs noms (en désordre) forment comme une auréole autour de ces sortes d'emblèmes ou d'accessoires. Vous aurez tôt fait sans doute, avec l'aide de ces illustrations, de rétablir le bon ordre de ces lettres et de trouver de qui il s'agit !

LE CHASSEUR ET LE PETIT LAPIN

Ce petit lapin voudrait regagner son terrier mais le chemin est difficile. Un méchant chasseur et le cruel renard guettent notre lapin, aidez-le. (Vous avez possibilité de changer de piste aux intersections marquées d'un point.)

HOMONYMES

Nous vous proposons en sorte de devinette, de trouver d'après les définitions données le mot homonyme ayant trois sens différents. Il s'agit même ici d'homographes, c'est-à-dire d'homonymes ayant la même orthographe.

1° En quatre lettres :

C'est un luteur ; c'est aussi un accessoire de propulsion sur l'eau ; c'est également une mesure de papeterie.

2° En cinq lettres :

C'est un poisson ; c'est aussi une couche minérale ; c'est également, en terme familier, une chance.

3° En sept lettres :

C'est un jeu de cartes ; c'est aussi un filin d'aloès ; c'est également une ville des Philippines.

4° En trois lettres :

C'est un poisson ; c'est aussi un établissement ; c'est également une unité de pression.

5° En quatre lettres :

C'est un signe musical ; c'est aussi le détail d'un compte ; c'est également une marque.

6° En six lettres :

C'est un sport ; c'est aussi une façon de présenter un textile ; c'est également un coussinet.

Solutions

SOLUTION DU N° 163

Horizontalement. — I. Pantomimes. — II. Epeire ; oui. — III. Ré ; rameur. — IV. Fat ; Gers. — V. Etude ; essa. — VI. Or ; Russe. — VII. Te ; Osé ; an. — VIII. Pilotage. — IX. Odet ; non. — X. Na ; Sol ; Sua.

Verticalement. — 1. Perfection. — 2. Apeuré ; dû. — 3. Né ; To ; PR. — 4. Tir ; droits. — 5. Orageuse. — 6. Même ; Segni. — 7. Eres ; EO. — 8. Mousse ; ans. — 9. EUR (rue) ; ag (âge). — 10. Si ; peinera.

LES GRANDS HOMMES

De gauche à droite, à partir du haut : Lalande (astronome), Pasteur (médecin), Molière (théâtre), Clodion (sculpture), Surcouf (marine), Pascal (musique), Murillo (peinture), Descartes (littérature), Auguste (empereur).

HOMONYMES

1. Rame. — 2. Veine. — 3. Manille. — 4. Bar. — 5. Note. — 6. Pelote.

jeux

Mots croisés n° 164

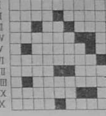

Horizontalement. — I. Educateur. — II. Chaque aliment a le sien ; fleuve d'URSS. — III. Contracté ; symbole chimique ; fatigué. — IV. Point du monde où apparaît le soleil ; adjectif possessif. — V. Temps d'une révolution ; article arabe. — VI. On peut le prendre pour s'esquiver. — VII. Son frère lui fit des ennuis ; ancienne capitale des ducs d'Auvergne. — VIII. Jugement rendu. — IX. Ensemble de voies ferrées ; en raison. — X. Beaux mois ; rivière de Roumanie.

Verticalement. — 1. Partisan de l'uniformité. — 2. Sol gras et humide ; moitié d'un abri ; coordination. — 3. Retenu ; papillon diurne. — 4. Resserrées. — 5. Prénom féminin ; interjection enfantine. — 6. Troisième mot d'une locution ; dix anglais ; cachés. — 7. Sans valeur ; auxiliaire. — 8. Gros perroquet de l'Amérique du Sud ; un allemand. — 9. Le poisson s'y laisse prendre ; argile utilisée en peinture. — 10. Dans la télé ; le pain en est un.

PETIT CALENDRIER

[illegible]

ORGANISME CATHOLIQUE DE MARIAGES

Catholiques que cherchez à vous marier écrivez à PROMESSES CHRÉTIENNES serv. [illegible] 92 - MEUDON (Hts-de-Seine)

PETITES ANNONCES

DANS TOUTE CORRESPONDANCE PRIÈRE D'INDIQUER SUR L'ENVELOPPE « SERVICE PETITES ANNONCES » AINSI QU'AU VERSO DE VOS MANDATS OU CHÈQUES POSTAUX

La ligne comprend environ 27 lettres, signes ou espaces. PRIX A LA LIGNE. EMPLOIS : demandes, 2,70 ; offres, 5,40 F ; autres rubriques, 5,40 F. PETITES ANNONCES [illegible]

VILLÉGIATURES

OFFRES

COURCHEVEL [illegible]

LOCATIONS VACANCES

OFFRES

[illegible]

LA SÉLECTION FONDS DE COMM.

ACHATS

[illegible]

ORGANISMES DE MARIAGES

CATHOLIQUES [illegible]

[illegible]

LES ANNEAUX D'OR [illegible]

ALLIANCE CHRÉTIENNE [illegible]

ANNONCES DIVERS.

MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT [illegible]

CORS EMPLATRE FEUILLE DE SAULE

BOULEVERSE par les scènes déchirantes dont il avait été témoin sur le champ de bataille le soir de Solférino (24 juin 1859), le Genévois Henry Dunant, suscite en 1863 un Comité provisoire qui deviendra la **Croix-Rouge.** En 1940, elle sera constituée en France par la fusion de trois Sociétés de secours : la Société de secours aux blessés militaires (1864), l'Association des Dames françaises (1879), l'Union des Femmes de France (1881).

La Croix-Rouge est une œuvre internationale (qui a pour équivalent dans les pays arabes le **Croissant rouge** et **le Lion au soleil rouge).** En temps de guerre, elle est auxiliaire du service de santé militaire, en tout temps, elle est au service de la collectivité selon sept principes de base : **humanité, impartialité, neutralité, indépendance, bénévolat, unité, universalité.** C'est en vertu de ces principes que la Croix-Rouge a réussi à faire signer, par presque tous les Etats du monde, les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, qui ont pour base le respect de l'être humain et de sa dignité.

Un entraînement qui en vaut bien un autre.

LES ACTIVITÉS DE LA CROIX-ROUGE EN BRETAGNE

	Comités	Adhérents	Sécouristes actifs	Sécouristes de réserve	Moniteurs	Postes de Secours	Heures de Travail
Côtes du Nord	13	4.377	323	77	45	194	23.710
Finistère	6	6.589	784	1.250	97	423	31.323
Ille et Vilaine	6	9.300	391	143	61	147	22.216
Morbihan	7	3.545	235	36	31	232	14.566
Total	32	23.811	1.733		234	996	91.815

Ce tableau permet de saisir l'importance de l'implantation de la Croix-Rouge française en Bretagne. Les Comités locaux *existent pour les Côtes-du-Nord à : Dinan, Erquy, Quingamp, Lamballe, Lannion, Loudéac, Paimpol, Perros-Guirec, Pléneuf, Ploubazlanec, Quintin, Rostrenen, Saint-Brieuc. Dans le Finistère, ils existent à Brest, Landerneau, Morlaix, Quimperlé, Quimper et Saint-Pol-de-Léon. L'Ille-et-Vilaine en possède à Fougères, Redon, Rennes, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Malo et Vitré. Pour le Morbihan : Gourin, Josselin, Lorient, Pontivy, Questembert, Quiberon, Vannes ont leur Comité local.*

Il est intéressant de noter que ces comités sont élus *par les adhérents (ceux qui ont versé une cotisation de 5 F).*

Du vestiaire à la caravane de consultation

Un peu partout l'on retrouve l'aide aux malades (accompagnement d'un infirme dans un train), aux vieillards, aux nécessiteux, avec vestiaire et colis alimentaire ; mais l'essentiel à côté de ces actions sociales, sont les activités médico-sociales.

Les *dispensaires* Croix-Rouge sont plutôt en voie de régression car d'autres services s'en occupent. Il existe sept Centres de soins à Guinganp et Saint-Brieuc, à Brest, à Rennes et Saint-Malo, à Josselin et Vannes.

Une section d'*ambulances* automobiles fonctionne à Rennes. Il y en a quinze seulement en France. Sept infirmières sont prêtes 24 h sur 24 à répondre aux appels. Plus de 5 000 malades ou blessés en bénéficient chaque année.

La Croix-Rouge d'Ille-et-Vilaine dispose de deux *caravanes* destinées à assurer des *consultations.* Ces véhicules, organisés pour l'examen médical des nourrissons, disposent chacun d'un médecin et d'une conductrice-ambulancière. Ils circulent dans le département suivant les itinéraires et les points de stationnement fixés en accord avec la direction de la Santé, sur proposition des assistantes sociales, s'arrêtant dans les villages et hameaux, proches des mamans.

Le Morbihan possède également un *camion de consultations* itinérantes de nourrissons ; il circule dans neuf cantons de l'est du département, assurant le service de PMI (protection maternelle et infantile).

Par convention avec le ministère de la Justice, la Croix-Rouge peut tenir un *Service sanitaire des prisons.* Ainsi le Comité de Saint-Brieuc a une infirmière à mi-temps à la prison ; les Comités de Rennes et Saint-Malo ont aussi cette section à leur actif.

Dans chaque département, dans chaque Comité, un délégué s'occupe plus particulièrement de la collaboration avec les Centres de *transfusion sanguine.*

Un gros effort d'enseignement

Un gros effort est réalisé par la Croix-Rouge pour la formation de ses adhérents, pour multiplier les hommes et les femmes prêts à servir. Le nombre le plus important est constitué par *les secouristes,* près de 25 000 en Bretagne actuellement. Tous reçoivent un enseignement commun, apprennent les gestes élémentaires qui permettent de venir en aide et donner les premiers soins ; puis certains se spécialisent : soit en réanimation (réanimation qui est une activité proprement médicale), soit en secours routier ou nautique, soit encore, et c'est une branche tout à fait à ses débuts, en secours rural. Il existe même à Rennes, et c'est la seule en Bretagne, une section d'une douzaine d'IPSA (infirmiers parachutables secouristes de l'air).

Pendant l'été un *Centre de perfectionnement de cadres de secourisme* rassemble pendant douze jours une quarantaine de personnes de l'Ouest à la Roche-du-Thiel, près de Redon. Il serait trop rapide et un peu naïf de considérer le secourisme comme une usine à badges ; c'est autrement sérieux.

Dès 1908, à Brest était créé un enseignement Croix-Rouge et l'hôpital Morvan a encore son *école d'infirmières* Croix-Rouge. La dernière guerre a été marquée par une citation élogieuse : quatorze infirmières, restées volontairement à leur poste pendant le siège, pour assister la population brestoise non évacuée, trouvèrent la mort.

Saint-Brieuc a une école préparatoire aux carrières paramédicales, et notamment préparatoire à l'école d'infirmières ; elle se trouve précisément rue Henri-Dunant. A Rennes fonctionne une école qui forme chaque année 50 à 60 *auxiliaires puéricultrices* qui trouvent aisément emploi dans les hôpitaux, cliniques, crèches ou maisons d'enfants.

En cours du soir et par des week-ends plus des stages en hôpital, Brest, Morlaix, Quimperlé, Quimper, Fougères, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes, forment aussi des *auxiliaires sanitaires.*

Quimper a des *cours de santé au foyer,* et aussi Saint-Malo et Rennes. Donnés par petits groupes d'une dizaine, ces cours au grand public tendent à se développer un peu partout. Quimper a en tout cas en exclusivité bretonne un stage *détection radioactivité.*

Faire face à l'urgence

Très souvent encore sur les *routes,* en temps de vacances ou de circulation intense, l'on peut voir les tentes bleues des *postes de secours* Croix-Rouge. Certains panneaux annoncent qu'en tout temps un poste fixe de première urgence existe à proximité, mais ces jours-là ces postes mobiles mobilisent des équipes bien formées techniquement en liaison avec la prévention routière, les automobile-clubs, la gendarmerie, etc.

Ces tentes bleues, il est aisé de les repérer souvent dans les grands rassemblements, que ce soit des pèlerinages ou des meeting, où des secouristes peuvent avoir à intervenir très vite.

La Croix-Rouge a institué un *Service dit d'urgence* qui lui permet de répondre au premier appel et d'intervenir partout où son aide est requise, partout où un malheur, un sinistre a frappé la collectivité. Les raids au Biafra sont connus de tous. Le retour des rapatriés d'Algérie a posé bien des problèmes. Plus près de nous les inondations de Rennes-Vitré en 1966, la marée noire de 1967, ont été occasion de services d'urgence.

Il existe notamment des relais d'urgence avec dépôt de matériel pour faire face à une éventuelle catastrophe : matériel d'intervention, tentes, brancards, groupe électrogène... Pour bien faire, chaque commune devrait avoir une antenne de ce genre.

Rien que des bénévoles

Ce sont ces réalités précises, ces réalisations concrètes qui nous permettent le mieux de connaître la Croix-Rouge chez nous. Insistons sur l'esprit de service qui l'anime, ce qui se traduit de façon convaincante par le *bénévolat.* Toutes ces aides sont faites par des bénévoles ; ils ont eux-mêmes acheté jusqu'à leur *tenue de travail,* qui n'est pas un uniforme.

De 16 à 60 ans, du tourneur, du maçon au professeur, quels que soient son engagement politique ou ses convictions religieuses, chacun apporte à la Croix-Rouge sa volonté de servir, son respect de l'homme.

Georges LANGLADE

EXIGENCES

L'un des animateurs bretons nous a écrit une petite note dont nous reproduisons ici l'essentiel :

Une des caractéristiques de notre Société, chacun se plaisant à lui en trouver une plus importante que les autres, est peut-être le tissu d'exigences servant d'habillage à notre façon d'être ; nous ne supportons plus d'être privés de voiture, ne fusse que quelques heures. Nous tolérons mal d'attendre chez notre médecin... Cette qualité ou ce défaut marque de son empreinte les rapports du public vis-à-vis de la Croix-Rouge et en particulier de sa branche majeure, le secourisme, ainsi que ceux de celle-ci avec son personnel et avec le public.

Les exigences du public vis-à-vis de la Croix-Rouge sont nombreuses. En effet, il en attend beaucoup et il ne lui pardonne rien. Cela est vrai pour toutes les activités que l'article de cette page passe en revue contre, mais plus encore pour les activités des équipes secouristes. Celles-ci agissant tantôt dans des circonstances placées sous l'éblouissant phare de l'actualité ou tantôt dans l'obscurité de la misère, de l'isolement et de la souffrance. On exige des secouristes qu'ils se tiennent dans la plus grande neutralité ; en revanche, lors d'une opposition entre deux tendances, chacune de celles-ci veut que leur action soit davantage dirigée sur ses membres. On s'étonne, on s'indigne de l'indigence toute relative de moyens matériels, mais on ne saurait tolérer que la Croix-Rouge tende un tronc une fois par an.

Ces exigences du public, des hommes, les équipes secouristes de la Croix-Rouge en ont conscience, mais le remède qu'elles y trouvent n'avait nul besoin d'être suscité de la sorte. En effet, il a vu le jour dès la fondation de la Croix-Rouge, il est issu de la pensée, des convictions profondes d'Henry Dunant.

Ce remède, quel est-il ? C'est simplement mais fortement, vraiment, efficacement une exigence de la Croix-Rouge vis-à-vis d'elle-même, c'est-à-dire de ses membres et en particulier de ses équipiers secouristes. Elle attend d'eux une compétence technique, le diplôme de secouriste servant de « première pierre » à celle-ci, une maîtrise de soi, c'est-à-dire du sang-froid, mais aussi une éthique personnelle devant traduire une exigence du secouriste vis-à-vis de lui-même, une disponibilité, c'est-à-dire bien plus qu'une présence, une acceptation du travail d'équipe, c'est-à-dire une adhésion à des techniques et à un esprit.